

CONDITIONS GENERALES DE VENTE APPLICABLES AUX ACHETEURS AUX ENCHERES pour les ventes à Paris

1. Généralités

Dans les présentes Conditions Générales de Vente applicables aux Acheteurs, « nous », « notre » et « nos » font référence à Sotheby's (France) S.A.S. et « vous », « votre » et « vos » font référence aux Enchérisseurs et aux Acheteurs. Si vous êtes un mandataire agissant au nom d'un mandant, les termes « vous », « votre » et « vos » désignent conjointement le mandant et le mandataire. Les termes commençant par une majuscule auront la signification indiquée à l'Article 2.

Les présentes Conditions Générales de Vente applicables aux Acheteurs sont les conditions générales applicables aux Enchérisseurs et aux Acheteurs dans nos ventes aux enchères à Paris (à la fois dans nos ventes aux enchères publiques en salle de vente et dans nos ventes aux enchères effectuées exclusivement en ligne). Les Conditions Générales de Vente applicables aux Acheteurs incluent la Garantie d'Authenticité et toutes autres conditions supplémentaires qui sont expressément stipulées comme étant applicables à une vente, et qui peuvent être modifiées par toute annonce ou notification orale ou écrite avant ou pendant la vente. Nos relations et celles du Vendeur avec les Acheteurs et les Enchérisseurs concernant les Lots proposés dans le cadre d'une vente sont régies par les Conditions Générales de Vente applicables aux Acheteurs et les déclarations, garanties et indemnisations expresses données par le Vendeur. Sauf le cas où nous sommes propriétaire d'un Lot en tout ou partie, nous agissons uniquement comme mandataire du Vendeur. Un contrat de vente est conclu directement entre le Vendeur et l'Acheteur. Dans certains cas, Sotheby's peut être directement propriétaire d'un Lot, auquel cas nous agissons en qualité de Vendeur, ou une Société Affiliée du Groupe Sotheby's peut être propriétaire d'un Lot, auquel cas nous agissons comme mandataire de cette Société Affiliée, ou Sotheby's ou une Société Affiliée du Groupe Sotheby's peut avoir un intérêt juridique, bénéficiaire ou financier dans un Lot en tant que créancier garanti ou autre.

En vous inscrivant à une vente aux enchères, y compris par l'intermédiaire de nos Plateformes en Ligne, vous acceptez d'être lié par les présentes Conditions Générales de Vente applicables aux Acheteurs.

Nous pouvons occasionnellement modifier ces Conditions Générales de Vente applicables aux Acheteurs, à notre seule discrétion, sans vous en notifier ou en notifier le Vendeur, en publiant ces modifications sur le site Internet de Sotheby's à l'adresse <http://www.sothebys.com/>. Il est de votre responsabilité et de celle du Vendeur de vérifier périodiquement les Conditions Générales de Vente applicables aux Acheteurs en cliquant sur le lien « Conditions Générales de Vente applicables aux Acheteurs » correspondant au lieu de vente concerné. Vous saurez si ces Conditions Générales de Vente applicables aux Acheteurs ont été révisées depuis votre dernière consultation en vous référant à la date de « Dernière Modification » au bas de cette page. Si vous n'acceptez pas les présentes Conditions Générales de Vente applicables aux Acheteurs, vous devez vous abstenir de vous inscrire pour enchérir dans une vente aux enchères.

2. Définitions

Acheteur : désigne la personne enregistrée comme l'acquéreur d'un Lot.

Catalogue : désigne la liste des Lots proposés dans une vente aux enchères ainsi que les informations qui y sont associées, disponibles sur notre site Internet, toute application du Groupe Sotheby's et, dans certains cas, en version papier.

Commission d'Achat : pour les Lots vendus aux enchères, désigne la commission que l'Acheteur doit payer à Sotheby's dans le cadre du Prix d'Achat. Le taux de la Commission d'Achat est susceptible d'être modifié à tout moment. Le taux actuel de la Commission d'Achat pour toutes les ventes aux enchères, à l'exception des ventes de vins et spiritueux, est de 28% du Prix d'Adjudication sur la tranche inférieure ou égale à 1.750.000 €, 22% sur la tranche supérieure à 1.750.000 € mais inférieure ou égale à 7.000.000 €, et 15% sur la tranche supérieure à 7.000.000 €. Pour les Lots de vins et spiritueux, le taux de Commission d'Achat est de 24% du Prix d'Adjudication pour tous les Lots. La Commission d'Achat est soumise à toute TVA applicable et/ou taxe locale de vente « *sales tax* » ou de consommation « *use tax* » applicable.

Commission de Frais Généraux : pour les Lots de vins et spiritueux, désigne les frais que l'Acheteur doit payer à Sotheby's dans le cadre du Prix d'Achat, couvrant une part de nos frais généraux liés à nos installations, frais de manutention et à nos coûts administratifs. Le taux de la Commission de Frais Généraux est susceptible d'être modifié à tout moment. Le taux actuel de la Commission de Frais Généraux est de 1% du Prix d'Adjudication. La Commission de Frais Généraux est soumise à toute TVA applicable et/ou taxe locale de vente « *sales tax* » ou de consommation « *use tax* » applicable.

Contenu Associé : en ce qui concerne un NFT, désigne les métadonnées (à l'exclusion des conditions juridiques qui y sont intégrées ou référencées), le contenu, l'actif numérique et/ou l'élément physique associé(s) à un NFT.

Enchérisseur : désigne toute personne physique ou morale inscrite pour enchérir dans une vente.

Frais d'Achat : désignent tous les frais ou dépenses, majorés de toute TVA applicable, et/ou taxe locale de vente « *sales tax* » ou de consommation « *use tax* » applicable, qui nous sont dus par l'Acheteur pour l'achat d'un Lot, y compris, mais sans s'y limiter, les frais d'expédition.

Garantie d'Authenticité : désigne la garantie, telle que définie à l'Article 15, et conformément au décret n° 81-255 du 3 mars 1981 (décret Marcus), que nous donnons à l'Acheteur d'un Lot.

Groupe Sotheby's : désigne la société Sotheby's Holdings UK Limited et toutes les entités dans lesquelles elle détient, directement ou indirectement, plus de 50 % du capital social émis ; chaque entité du Groupe Sotheby's est une « **Société Affiliée** ».

Lot : désigne un bien (ou un ensemble de biens) offert en vente. Dans certains cas, un Lot peut être, ou peut être accompagné, d'une expérience (une « **Expérience** »). Un Lot peut être ou peut inclure un NFT (ou plus d'un NFT), et le terme « NFT » peut être utilisé pour désigner un tel Lot.

NFT : désigne un jeton numérique non fongible établi sur une blockchain.

Série : désigne un groupe de Lots d'un même type et d'une même quantité de vin. Il peut y avoir des divergences entre les différents Lots d'une Série en ce qui concerne le niveau, l'état ou autre, comme indiqué dans les descriptions du Catalogue pour chaque Lot.

Plateformes en Ligne : désignent nos sites Internet, toute application du Groupe Sotheby's, et tout autre moyen en ligne par lequel nous permettons aux Enchérisseurs d'enchérir sur les Lots de nos ventes.

Prix d'Achat : pour les Lots vendus aux enchères, désigne le Prix d'Adjudication auquel s'ajoutent la Commission d'Achat, la Commission de Frais Généraux (si applicable), le tout majoré de la TVA applicable et/ou taxe locale de vente « *sales tax* » ou de consommation « *use tax* » applicable, ainsi que tout droit de suite applicable mis à la charge de l'Acheteur.

Prix d'Adjudication : pour les Lots vendus aux enchères, désigne le « prix marteau » d'un Lot, c'est-à-dire le dernier montant accepté par le commissaire-priseur lorsqu'il a adjugé le Lot ou celui affiché par notre Plateforme en Ligne, ou dans le cas d'une vente de gré à gré à l'issue d'enchères infructueuses, le prix d'achat convenu. Le Prix d'Adjudication est soumis à toute TVA applicable.

Prix de Réserve : désigne le Prix d'Adjudication minimum confidentiel au-dessous duquel un Lot ne peut être vendu.

Sotheby's: Sotheby's (France) S.A.S., désigne la société dont le siège social est situé au 83, rue du Faubourg Saint-Honoré, 75008 Paris, France. Cette société est un « *opérateur de ventes volontaires de meubles aux enchères publiques (OVV)* » régi par les articles L. 321-4 et suivants du Code de commerce français, qui doit respecter les obligations déontologiques définies dans le recueil approuvé par arrêté du ministère de la Justice en date du 30 mars 2022.

TVA : désigne la Taxe sur la Valeur Ajoutée ou taxe sur les produits et service applicable, ou tout autre prélèvement ou taxe similaire tenant lieu de Taxe sur la Valeur Ajoutée ou de taxe sur les produits et services applicable, selon le cas, au taux en vigueur.

Vendeur : désigne toute(s) personne(s) physique(s) ou morale(s) pour le compte de laquelle (lesquelles) nous proposons un Lot à la vente. Lorsqu'une Société Affiliée possède un Lot, Sotheby's agit en qualité de Vendeur.

3. Les Lots

(a) Tous les Lots sont proposés à la vente tels quels, dans l'état où ils se trouvent au moment de la vente. Vous reconnaissez que l'ancienneté et la nature de nombreux Lots mis en vente impliquent que ceux-ci ne soient pas nécessairement en parfait état. Les descriptions dans le Catalogue et les rapports d'état peuvent faire référence à des imperfections d'un Lot ou Contenu Associé, mais les Lots ou Contenus Associés peuvent avoir d'autres défauts non expressément mentionnés dans le Catalogue ou le rapport d'état. Les photographies d'un Lot ne sont fournies qu'à des fins d'identification et ne présentent pas nécessairement des informations exhaustives sur l'état réel d'un Lot ou du Contenu Associé.

(b) Vous acceptez la responsabilité d'effectuer vos propres inspections et investigations sur les Lots qui pourraient vous intéresser. Vous devez inspecter un Lot avant d'enchérir afin de déterminer et de vous satisfaire de son état, de sa taille, de sa description, et de prendre connaissance de ses éventuelles réparations et/ou restaurations, le cas échéant. Sotheby's accepte les enchères sur les Lots uniquement dans ces conditions. Des rapports d'état peuvent être disponibles pour vous aider lors de l'inspection des Lots. Les Lots peuvent être exposés aux fins d'inspection en personne dans nos locaux ou à un autre endroit et les informations relatives à leur inspection seront disponibles sur notre site Internet. Pour tout Lot NFT, en plus de ce qui précède, vous êtes seul responsable de l'examen et de l'inspection du contrat intelligent (*smart contract*), s'il est disponible, avant votre achat.

(c) Vous reconnaissez que notre connaissance de chaque Lot dépend en partie des informations fournies par le Vendeur, et que nous ne sommes pas en mesure et n'effectuons pas des vérifications (*due diligence*) exhaustives sur chaque Lot. Les informations qui vous sont fournies concernant un Lot, y compris les estimations, les indications dans le Catalogue, les rapports d'état, ou les informations relatives à l'ancienneté du coloriage à la main dans les cartes, atlas ou livres, sont uniquement des opinions et non des déclarations de fait, et dépendent, entre autres, de l'état du Lot, des recherches, examens et analyses qui ont été effectués ou seraient réalisables eu égard des circonstances, du consensus des spécialistes, du degré des connaissances historiques et scientifiques et des résultats de la recherche, au moment de la préparation de la vente. Toute estimation ne doit pas être considérée comme une prédiction du prix de vente ou de la valeur d'un Lot et peut être révisée à notre entière discrétion.

(d) Si le Lot est un NFT, l'Acheteur reconnaît et accepte que nous ne sommes pas experts en technologies de l'information ou en données, et qu'en participant à la vente aux enchères de NFT, ou en achetant ou en acquérant de toute autre manière le NFT, il accepte que les NFT soient soumis à des risques technologiques inhérents qui peuvent affecter leurs performances actuelles ou futures. L'Acheteur reconnaît et accepte en outre que la caractérisation et le régime réglementaire régissant les NFT, les cybermonnaies et la technologie *blockchain* demeurent incertains et indéterminés. Enfin, l'Acheteur reconnaît et accepte que son achat et/ou sa réception du NFT soient conformes aux lois et règlements en vigueur dans sa juridiction, mais que de nouvelles réglementations ou normes sont susceptibles de remettre en cause la vente ou la revente du NFT.

(e) Si le Lot est un NFT, vous reconnaissez et acceptez que le NFT puisse être soumis à des redevances de revente, y compris à une Société Affiliée, en application du contrat intelligent (*smart contract*) ou d'une autre solution technique, sur toute revente ultérieure du NFT. Lors d'une telle revente de votre part, vous pourriez être amené à percevoir et reverser au tiers approprié une redevance, le cas échéant, et vous êtes responsable de tous les frais de réseau et/ou les frais de transaction (*gas fees*) qui peuvent s'appliquer à de tels paiements ainsi que des taxes applicables imposées par la loi.

(f) Nous pourrions, sans que notre responsabilité puisse être engagée pour quelque motif que ce soit, retirer tout Lot d'une vente aux enchères ou annuler la vente aux enchères de tout Lot, que ce soit avant ou pendant la vente aux enchères, et nous ne serons pas responsables envers vous des réclamations, causes d'action, responsabilités, dommages, pertes ou dépenses liées à ce retrait ou à cette annulation.

(g) Sauf indication contraire, tous les Lots sont proposés à la vente avec un Prix de Réserve. Le Prix de Réserve d'un Lot ne peut être supérieur l'estimation basse de ce Lot. Dans le cadre d'une vente aux enchères, vous reconnaissez et acceptez que nous puissions, à notre seule discrétion et avec l'accord du Vendeur réduire le Prix de Réserve à tout moment pendant la vente aux enchères, avant la vente de ce Lot.

(h) Les Lots proposés à la vente seront identifiés par un numéro de Lot attribué dans le Catalogue. Sauf indication contraire, les enchères doivent portées individuellement pour chaque Lot.

(i) Pour tout Lot accompagné d'une Expérience, l'Expérience sera réalisée par l'entité ou les entités qui la (les) propose(nt), tel que spécifié dans leur description dans le Catalogue. En tant qu'opérateur de ventes volontaires de meubles aux enchères publiques, régi par les dispositions des articles L. 320-1 et suivants du Code de commerce, Sotheby's ne s'engage qu'à la vente et la remise des biens constituant des meubles corporels. L'obligation de délivrance incombant à Sotheby's en application de l'article L. 321-14 du Code de commerce porte exclusivement sur les biens constituant des meubles corporels et non sur les Expériences. Les prestations de services qui constituent les Expériences relèvent de la seule responsabilité de l'entité ou des entités qui la (les) propose(nt), tel que spécifié dans leur description dans le Catalogue. Nous n'organisons, n'hébergeons, n'exploitons, n'exécutons, n'approuvons, ne vérifions, ne garantissons, n'examinons et ne contrôlons aucune Expérience. Pour chaque Expérience, tous les frais et dépenses

accessoires tels que les frais de déplacement, d'alimentation ou d'hébergement sont à la charge exclusive de l'Acheteur, à moins qu'il en soit stipulé autrement dans la description de l'Expérience.

(j) L'Acheteur est seul responsable de l'identification et de l'obtention de toute autorisation nécessaire à l'exportation et/ou l'importation d'un Lot ou concernant les armes à feu ou les espèces en voie d'extinction, ainsi que tout autre autorisation relative à un Lot acheté. Tous les symboles ou avis figurant dans le Catalogue reflètent notre opinion raisonnable au moment du Catalogage et sont mentionnés à titre purement informatif. Sans préjudice à l'Article 3(k), ni nous ni le Vendeur ne faisons de déclaration ou ne donnons de garantie quant au fait qu'un Lot soit soumis à des restrictions d'exportation ou d'importation ou à des embargos. Le refus d'un permis ou d'une licence ne justifiera pas l'annulation ou la résiliation de la vente ni n'excusera un quelconque retard de paiement. Nous ne livrerons pas d'arme à feu à un Acheteur à moins que celui-ci n'ait préalablement fourni une preuve, à notre satisfaction, du respect du présent Article.

(k) EXCLUSION DE GARANTIES :

(i) Tous les Lots sont proposés à la vente « EN L'ÉTAT », sans aucune garantie, déclaration ou assurance de notre part ou de celle du Vendeur, à l'exception des déclarations et garanties expresses données par le Vendeur et de la Garantie d'Authenticité, que nous fournissons à l'Acheteur en tant que mandant. Nous et le Vendeur déclinons toutes les garanties implicites, y compris, mais sans s'y limiter, la qualité marchande et l'adéquation à un usage particulier, sauf dans la mesure où ces obligations ne peuvent être exclues par la loi. Ni nous ni le Vendeur ne vous donnons aucune garantie ou déclaration quant à l'exactitude du Catalogue ou d'autres images ou descriptions de l'état, de l'exhaustivité, de la taille, de la qualité, de la rareté, de la valeur, de l'importance, du support, du cadre, de la provenance, de l'historique des expositions ou de la pertinence historique ou littéraire de tout Lot, et aucune déclaration, qu'elle soit orale ou écrite, ne sera considérée comme une garantie, une déclaration ou une reconnaissance de responsabilité. A l'exception de ce qui est expressément indiqué ailleurs dans les présentes Conditions Générales de Vente applicables aux Acheteurs, ni nous ni le Vendeur ne faisons de déclaration ou de garantie quant à l'existence d'un droit d'auteur sur un Lot ou si l'Acheteur acquiert des droits d'auteur, y compris, mais sans s'y limiter, des droits de reproduction sur un Lot.

(ii) Dans le cas des NFT, outre ce qui précède, et à l'exception des déclarations et garanties expresses données par le Vendeur et de la Garantie d'Authenticité, que nous accordons à l'Acheteur en tant que mandant, ni nous ni le Vendeur ne faisons aucune déclaration ou garantie quant à ce qui suit : (1) l'existence ou l'absence de droit d'auteur relatif au NFT ou au Contenu Associé ; (2) la nature, le caractère, le contenu, l'état, le comportement, le fonctionnement, la performance, la sécurité, l'intégrité, les métadonnées, la persistance, la qualité, les détails techniques ou les termes du contrat intelligent (*smart contract*), du NFT ou du Contenu Associé, y compris, mais sans s'y limiter, toute autre itération de celui-ci ; (3) le fait que le contrat intelligent (*smart contract*), le NFT, le Contenu Associé ou le mécanisme de livraison du NFT ne contient pas de vulnérabilités, de virus, de logiciels malveillants ou d'autres composants nuisibles, ou que l'un d'eux fonctionnera comme tout Enchérisseur ou Acheteur s'y attend ou sans erreur ou faute ; (4) le caractère unique du Contenu Associé ; (5) le fait que le NFT est fiable, correctement programmé, compatible avec votre système informatique ou celui d'autrui, à jour, exempt d'erreurs, compatible avec votre portefeuille électronique ou répondant à vos exigences, ou que les défauts du NFT peuvent être ou seront corrigés ; ou (6) l'exactitude ou la fiabilité de toute simulation ou vidéo décrivant la performance prévue du NFT ou du Contenu Associé, qu'elle soit affichée sur notre site Internet ou sur toute autre plateforme.

4. Déclarations et garanties

(a) En vous inscrivant à une vente aux enchères et en acceptant ainsi d'être lié par les présentes Conditions Générales de Vente applicables aux Acheteurs, vous déclarez et garantisiez à nous et au Vendeur qu'à tout moment :

(i) vos enchères sur tout Lot sont véritables, ne sont pas le produit d'une collusion ou de tout autre accord anticoncurrentiel et sont par ailleurs conformes à toute loi relative au droit de la concurrence applicable, et vous n'avez pas sollicité, demandé ou incité tout autre tiers à s'abstenir d'enchérir, ni participé à une enchère conjointe dans le but de restreindre la concurrence ;

(ii) votre exécution en vertu des présentes Conditions Générales de Vente applicables aux Acheteurs n'a pas violé et n'enfreindra aucune loi, règlement ou code applicable dans quelque juridiction que ce soit ;

(iii) Vous n'avez pas participé et ne participerez pas, directement ou indirectement, à un marché de prédiction ou à une plateforme de jeux d'argent ou de hasard concernant les résultats de vente d'un Lot sur lequel vous enchérissez ou pour lequel vous disposez d'informations non publiques, et vous n'avez pas partagé et ne partagerez pas vos intentions concernant une enchère (ou la décision de ne pas enchérir) sur un Lot, ni aucune information non publique dont vous disposez concernant un Lot, avec une ou plusieurs autres personnes dans le but de participer, directement ou indirectement, à un marché de prédiction ou à une plateforme de jeux d'argent ;

(iv) en ce qui concerne les Lots de boissons alcoolisées, lorsque la loi applicable l'exige, vous êtes dûment titulaire d'une licence, d'un permis ou autrement autorisé à acheter, recevoir, posséder et/ou faire transporter des boissons alcoolisées ;

(v) votre achat d'un Lot et, si vous agissez en tant que mandataire pour le compte d'un mandant, l'arrangement entre vous et votre mandant, ne facilitera pas les délits fiscaux ;

(vi) vous n'avez aucune connaissance ou raison de suspecter que (1) les fonds servant à l'achat d'un Lot sont liés au produit d'une activité criminelle, ou (2) vous ou votre mandant, le cas échéant (ou, si vous êtes une personne morale, toute(s) personne(s) physique(s) ou morale(s) détenant un intérêt bénéficiaire ou un droit de propriété en vous), faites l'objet d'une enquête, d'une inculpation ou d'une condamnation, à titre principal ou accessoire, de tout crime de blanchiment d'argent ou sanctions commerciales, d'activité terroriste, de fraude fiscale ou d'acte en violation de toute loi anti-corruption ;

(vii) vous et/ou votre mandant, le cas échéant, n'êtes pas détenu(s) (entièrement ou partiellement), contrôlé(s) ou agissant pour le compte d'une personne morale ou d'une personne physique qui : (1) fait l'objet de sanctions, embargos ou autres restrictions commerciales dans toute juridiction, y compris ceux administrés et appliqués par les États-Unis, l'Union européenne ou l'un de ses États membres, le Royaume-Uni, le Conseil de sécurité des Nations Unies ou toute autre autorité compétente en matière de sanctions (collectivement, les « **Sanctions** »), ou (2) situé(s), organisé(s) ou résidant dans un pays ou territoire faisant l'objet de sanctions (y compris la Crimée, Cuba, l'Iran, la Corée du Nord, la Syrie, la Russie et Biélorussie) (collectivement, les « **Territoires Sanctionnés** ») ;

(viii) vous (et votre mandant, le cas échéant) êtes actuellement en conformité, et au cours des cinq dernières années, vous vous êtes conformé aux lois applicables en matière de Sanctions, de lutte contre le blanchiment d'argent, de terrorisme, ou de corruption ;

(ix) le Prix d'Achat ne sera pas financé directement ou indirectement par ou par toute personne faisant l'objet de Sanctions ou située, organisée ou résidant dans un Territoire Sanctionné ;

(x) aucune partie directement ou indirectement impliquée dans l'achat n'est l'objet de Sanctions, ni n'est détenue (entièrement ou partiellement) ou contrôlée par une personne physique ou morale faisant l'objet de Sanctions ou autrement située, organisée ou résidant dans un Territoire Sanctionné, sauf autorisation écrite expresse de l'autorité gouvernementale compétente pour l'achat et avec le consentement écrit préalable exprès de Sotheby's ;

(xi) si vous agissez en tant que mandataire pour le compte d'un mandant ou si vous enchérissez au nom de tout autre tiers, vous avez pris toutes les mesures raisonnablement conçues pour assurer le respect des lois en matière de Sanctions, de lutte contre le blanchiment d'argent, le terrorisme, les pratiques anticoncurrentielles ou la corruption, y compris, mais sans s'y limiter, en effectuant une vérification diligente (*due diligence*) appropriée sur toutes les parties concernées, y compris l'identité de toutes les parties ayant un intérêt financier dans une enchère et la source des fonds de toute enchère. Vous conserverez et mettrez à disposition sur demande les documents attestant d'une telle vérification (*due diligence*) pendant au moins cinq ans après l'achat. Toutes les commissions ou autres compensations monétaires qui vous sont payables pour cet achat ont été autorisées par votre mandant (ou toute autre tiers au nom duquel vous enchérissez) et sont conformes aux lois en matière de Sanctions, de lutte contre le blanchiment d'argent, le terrorisme, les pratiques anticoncurrentielles et la corruption, et votre achat n'entraînera pas (ou n'aura pas pour conséquence) que nous, les Vendeurs ou quiconque viole les lois en matière de Sanctions, de lutte contre le blanchiment d'argent, le terrorisme, les pratiques anticoncurrentielles ou la corruption ; et

(xii) vous avez tout pouvoir, sans avoir besoin d'aucun acte supplémentaire ni de demander une autorisation quelconque, pour conclure et exécuter un contrat d'achat avec le Vendeur et pour faire ces déclarations et garanties ; si vous êtes une personne morale, la personne physique qui enchérit en votre nom est autorisée à le faire et la personne morale est régulièrement constituée ou formée, existe valablement et est en règle dans la juridiction où elle est constituée ou formée.

(b) Nous pouvons, à notre seule discrétion, annuler la vente d'un Lot si nous déterminons raisonnablement que (i) l'une des déclarations ou garanties du Vendeur est inexacte, incomplète ou violée ; ou (ii) la vente a engagé ou pourrait engager notre responsabilité ou celle du Vendeur.

5. Indemnisation

Vous devez nous indemniser et nous garantir, ainsi que chaque Société Affiliée, nos dirigeants et employés respectifs, ainsi que le Vendeur, contre toute réclamation, cause d'action, responsabilité, dommages, pertes et dépenses (incluant notamment les honoraires raisonnables de conseil et d'avocat), résultant de ou en relation avec toute inexactitude, incomplétude ou violation de l'une de vos déclarations ou garanties en vertu des présentes Conditions Générales de Vente applicables aux Acheteurs dans toute la mesure permise par la loi.

6. Enchères

(a) Vous devez créer un compte et fournir les renseignements demandés afin de pouvoir enchérir, ce qui peut inclure la fourniture d'une carte de crédit, de débit ou de vos coordonnées bancaires, le cas échéant, que notre (nos) prestataire(s) de services de paiement tiers conservera(ont) comme méthode de paiement pour vos achats, y compris pour les frais et prélèvements tels que définis au sein de l'Article 8(a)(iv). Nous pouvons exiger des références financières, des garanties, des dépôts ou d'autres sûretés, que nous jugeons nécessaires ou appropriés.

(b) Pour enchérir sur un Lot comprenant un NFT, vous devez disposer d'un portefeuille électronique capable de prendre en charge et d'accepter le NFT.

(c) Pour enchérir sur tout Lot désigné comme « Lot Premium », vous devez remplir une demande de pré-inscription requise pour les Lots Premium. Nous devons recevoir votre demande au moins 3 jours ouvrables avant la vente aux enchères, et notre décision d'accepter ou non votre demande sera définitive. Les enchères en ligne peuvent ne pas être disponibles pour les Lots Premium.

(d) Sotheby's conseille aux Enchérisseurs de placer leurs enchères directement, soit en personne en assistant à la vente aux enchères publique en salle de vente (si applicable), soit par l'intermédiaire de nos Plateformes en Ligne. Si vous choisissez d'enchérir ou de participer à une vente aux enchères organisée par l'intermédiaire d'une Plateforme en Ligne, il vous incombe de prendre connaissance de toutes les notifications et annonces communiquées en salle de vente, qui seront accessibles sur les Plateformes en Ligne.

(e) Le Département des Enchères peut également accepter les ordres d'achat écrits et les enchères téléphoniques, lorsqu'ils sont disponibles. Un ordre d'achat écrit correspond à un ordre d'achat maximal soumis par un Enchérisseur avant une vente aux enchères publiques en salle de vente, qui sera exécuté au nom de l'Enchérisseur par le commissaire-priseur au palier d'enchère le plus bas possible, tel que déterminé à la discrétion du commissaire-priseur, et jamais pour plus que le montant maximum de l'ordre d'achat soumis par l'Enchérisseur. Lorsqu'ils sont disponibles, les ordres d'achat écrits et les enchères téléphoniques sont proposés à titre gracieux et sans frais supplémentaires, aux risques et périls de l'Enchérisseur et sous réserve de nos autres engagements au moment de la vente aux enchères. Nous nous efforcerons d'exécuter les ordres d'achat écrits, en veillant à ce que le premier ordre d'achat écrit reçu parmi des ordres identiques ait la priorité. Nous déclinons toute responsabilité en cas de non-exécution d'ordres d'achat écrits ou d'enchères téléphoniques.

(f) Pour certaines ventes, les Enchérisseurs sont autorisés à soumettre par l'intermédiaire de la Plateforme en Ligne une enchère maximale avant le début d'une vente aux enchères publiques en salle de vente (une « **Enchère Anticipée** »). Les Enchères Anticipées seront exécutées en votre nom automatiquement jusqu'à votre enchère maximale prédéfinie en réponse aux autres enchères placées sur le Lot, y compris les enchères placées par nous au nom du Vendeur, jusqu'au montant du Prix de Réserve (le cas échéant). L'enchère la plus élevée sera visible par tous les Enchérisseurs ; la valeur et le statut de votre Enchère Anticipée ne seront visibles que par vous, sauf s'il s'agit de l'enchère la plus élevée. A l'ouverture de la vente aux enchères publiques en salle de vente, le commissaire-priseur débutera les enchères au niveau de l'enchère la plus élevée enregistrée sur la Plateforme en Ligne. Le système continuera d'enchérir pour votre compte pendant la vente aux enchères publiques en salle de vente jusqu'au plafond de votre enchère maximale enregistré, ou vous pourrez également continuer à enchérir personnellement par l'intermédiaire de la Plateforme en Ligne à des paliers supérieurs au plafond que vous aviez enregistré.

(g) Toutes les enchères se feront dans la devise du lieu de la vente. Par courtoisie envers les Enchérisseurs, un tableau de conversion des devises est utilisé dans de nombreuses salles de vente aux enchères publiques, à titre d'information uniquement. Les Enchérisseurs en ligne ne pourront pas voir le tableau convertisseur de devises qui peut être affiché dans la salle de vente.

(h) Nous nous réservons le droit de refuser ou de révoquer l'autorisation d'enchérir avant ou pendant une vente pour toute raison. Pour les ventes aux enchères publiques en salle de vente avec enchères en personne, nous pouvons refuser l'admission à la vente aux enchères. Pour les ventes aux enchères

effectuées exclusivement en ligne, nous nous réservons également le droit de désactiver votre compte à tout moment avant, pendant ou après une vente aux enchères.

(i) Pour les ventes aux enchères publiques en salle de vente avec Enchères Anticipées et les ventes aux enchères effectuées exclusivement en ligne, vous pouvez annuler une enchère, après l'avoir placée, uniquement si (i) la description ou le rapport d'état du Lot a été révisé(e) de manière significative après que l'enchère a été placée ; ou (ii) une notification concernant le Lot a été publiée sur notre site Internet après que l'enchère a été placée. En dehors des circonstances limitées susmentionnées, vous convenez que toute enchère que vous placez, quel qu'en soit le moyen, est définitive et vous ne serez pas autorisé à modifier ou à retirer votre enchère. Pour toutes les ventes, si votre enchère est retenue, vous acceptez irrévocablement de payer l'intégralité du Prix d'Achat et des Frais d'Achat applicables. Nous ne sommes pas responsables des erreurs que vous faites ou qui sont commises par l'intermédiaire de votre compte Sotheby's en enchérissant sur un Lot.

(j) Si vous êtes une Partie Intéressée (telle que définie ci-dessous), vous ne pouvez pas enchérir sur le Lot, permettre à tout autre personne de le faire en votre nom ou, avoir un accord ou un arrangement avec un enchérisseur en rapport avec le Lot, à moins que vous ne receviez une autorisation écrite de notre part préalablement à la vente (laquelle ne peut être accordée qu'à la seule discrétion de Sotheby's). Une « **Partie Intéressée** » désigne toute partie (i) ayant un intérêt financier direct ou indirect dans la vente du Lot, tels que le bénéficiaire d'une succession dont le Lot est en vente ou le copropriétaire d'un Lot, ou (ii) qui a travaillé dans le cadre de la vente du Lot. Si vous êtes une Partie Intéressée qui souhaite enchérir sur un Lot, vous devez nous en informer au moins deux jours ouvrables avant le début de la vente aux enchères. Vous ne pouvez pas enchérir avant d'avoir reçu notre autorisation écrite. Si nous vous octroyons une autorisation écrite vous permettant d'enchérir, nous nous réservons le droit de vous demander d'enchérir autrement que dans la salle de vente aux enchères. Si vous enchérissez en violation de cet Article ou si vous ne suivez pas les procédures prescrites, nous nous réservons le droit d'annuler vos enchères et/ou la vente d'un Lot à votre profit.

7. Déroulement de la vente

(a) Une vente aux enchères est par nature rapide et les enchères peuvent progresser très rapidement. Lors d'une vente aux enchères publiques en salle de vente, le commissaire-priseur débute et fera progresser les enchères aux niveaux et par paliers qu'il juge appropriés (y compris par référence à toute Enchère Anticipée placée). Le commissaire-priseur a toute latitude pour faire varier les paliers d'enchères dans la salle de vente et au téléphone, mais les Enchérisseurs utilisant les Plateformes en Ligne peuvent ne pas être en mesure de placer une enchère d'un montant autre que celui du palier d'enchère de l'enchère précédente.

(b) Dans une vente aux enchères effectuée exclusivement en ligne, les enchères s'ouvrent à un montant égal ou inférieur à l'estimation basse du Lot et augmentent par paliers d'enchères que nous déterminons. Nous pouvons faire varier le niveau des paliers d'enchères pendant une vente aux enchères effectuée exclusivement en ligne. La vente des Lots se clôturera séquentiellement, soit par le système d'enchères en ligne, soit, dans certains cas, par un commissaire-priseur en direct. Si la vente est clôturée par le système d'enchères en ligne, la vente des Lots se clôturera séquentiellement à intervalles de 30 secondes ou d'une minute (tel qu'indiqué sur la page de la vente), à moins qu'une enchère ne soit enregistrée dans la minute qui précède l'heure de clôture prévue d'un Lot, auquel cas la vente de ce Lot sera prolongé de deux minutes à compter de l'heure de la dernière enchère enregistrée, ces prolongations pouvant être répétées pendant une période maximale de deux heures. Cette prolongation de la vente d'un Lot est sans effet sur l'heure de clôture des enchères pour tout autre Lot. Il en résulte que la chronologie de clôture de vente des Lots peut être différente de l'ordre numérique des Lots.

(c) En ce qui concerne les Séries, à la discrétion de commissaire-priseur, l'adjudicataire du premier Lot d'une Série aura la possibilité, mais pas l'obligation, d'acheter dans un ordre consécutif un ou plusieurs des Lots restants de la Série, chacun au même Prix d'Adjudication que le premier Lot. Si des Lots de la Série ne sont pas adjugés, le commissaire-priseur ouvrira les enchères sur le Lot invendu suivant de la Série, et l'adjudicataire de ce Lot aura la possibilité, mais pas l'obligation, d'acheter dans l'ordre consécutif un ou plusieurs des Lots restants de la Série, chacun au Prix d'Adjudication nouvellement établi.

(d) Le commissaire-priseur (ou, dans une vente aux enchères effectuée exclusivement en ligne, le système d'enchères en ligne) peut ouvrir les enchères sur un Lot en portant une enchère au nom du Vendeur en dessous du Prix de Réserve. Le commissaire-priseur et les représentants de Sotheby's peuvent également enchérir en portant des enchères successives ou consécutives sur un Lot, jusqu'à concurrence du Prix de Réserve, ou s'il existe un ordre d'achat irrévocable sur le Lot, à concurrence du montant de l'ordre d'achat irrévocable. Dans une vente aux enchères effectuée exclusivement en ligne, ces enchères seront comptabilisées dans le nombre total d'enchères affiché sur la Plateforme en Ligne.

(e) Le commissaire-priseur (ou, dans une vente aux enchères effectuée exclusivement en ligne, le système d'enchères en ligne) peut refuser ou rejeter toute enchère, y compris les enchères qui ont été précédemment acceptées, retirer tout Lot, ou rouvrir ou poursuivre les enchères (y compris après la chute du marteau accompagnant le terme « adjugé » déclaré par le commissaire-priseur ou, dans une vente aux enchères effectuée exclusivement en ligne, la clôture d'un Lot). Si le Prix de Réserve pour un Lot n'est pas atteint, le commissaire-priseur peut retirer le Lot de la vente, et le commissaire-priseur ou le système d'enchères en ligne annoncera que le Lot retiré a été « passé », « retiré », « rendu au propriétaire », « invendu », « racheté » ou l'équivalent.

(f) En cas d'erreur ou de réclamation concernant les enchères, soit pendant soit après la session de vente aux enchères, nous pouvons, à notre seule discrétion, refuser toute enchères, retirer un Lot, déterminer qui est l'Acheteur, poursuivre ou rouvrir les enchères, annuler la vente d'un Lot, ou remettre en vente et revendre un Lot (y compris après la chute du marteau accompagnant le terme « adjugé » déclaré par le commissaire-priseur ou, dans une vente aux enchères exclusivement en ligne, la clôture d'un Lot), et prendre toute autre mesure que nous jugeons raisonnablement appropriée. En cas de réclamation, notre procès-verbal de vente sera absolu et définitif. En cas de divergence entre les enregistrements en ligne ou les messages qui vous sont fournis et notre procès-verbal de vente, notre procès-verbal de vente prévaudra. Lorsque nous décidons d'annuler la vente d'un Lot ou de le remettre en vente et le vendre à la suite d'une erreur ou d'une réclamation concernant les enchères, nous informons l'Acheteur de cette décision dès que raisonnablement possible.

(g) Sous réserve de l'Article 7(e) et (f), l'Acheteur sera : dans une vente aux enchères publiques en salle de vente, l'Enchérisseur le plus offrant accepté pour un Lot à la chute du marteau accompagnant le terme « adjugé » déclaré par le commissaire-priseur ; dans une vente aux enchères effectuée exclusivement en ligne, l'Enchérisseur le plus offrant accepté pour un Lot à la clôture de ce Lot ; dans le cas d'un Enchérisseur enchérissant en tant que mandataire, le mandant de cet Enchérisseur sera l'Acheteur. Cela signifie que, sous réserve de l'Article 7(e) et (f), le contrat de vente entre l'Acheteur et le Vendeur est conclu à la chute du marteau accompagnant le terme « adjugé » déclaré par le commissaire-priseur dans une vente aux enchères publiques en salle de vente, ou à la clôture d'un Lot dans une vente aux enchères effectuée exclusivement en ligne, l'Acheteur devient

alors responsable du paiement de l'intégralité du Prix d'Achat et des Frais d'Achat applicables. Le contrat de vente entre le Vendeur et l'Acheteur d'un Lot sera définitif à l'issue de la vente aux enchères.

(h) Toute vente de gré à gré de Lots sera réalisée conformément aux présentes Conditions Générales de Vente applicables aux Acheteurs.

8. Paiement

(a) Généralités

(i) Les Acheteurs seront facturés après la vente. Pour les Enchérisseurs en ligne, les informations d'achat figurant sous l'onglet « My Bids » de l'application Sotheby's et dans la section « Account Activity » de « My Account » sur notre site Internet sont fournies uniquement pour votre commodité. En cas de divergence entre les informations d'achat en ligne et la/les facture(s) que nous vous envoyons à la suite de la vente, la facture prévaudra. Lorsque nous traitons les paiements par l'intermédiaire de prestataire(s) de services tiers, ces derniers peuvent publier des règles de fonctionnement relatives au paiement sur leurs sites Internet respectifs et modifier ces règles de temps à autre.

(ii) Pour les Lots vendus aux enchères, la Commission d'Achat et la Commission de Frais Généraux (si applicable) seront ajoutées au Prix d'Adjudication pour chaque Lot et sont payables par l'Acheteur dans le cadre du Prix d'Achat.

(iii) L'Acheteur doit également payer dans le cadre du Prix d'Achat toute taxe de vente « *sale tax* » applicable, taxe d'utilisation « *use tax* » compensatoire, TVA, taxe à la consommation, taxe sur les produits ou services ou autres taxes indirectes, taxe de luxe, droits d'accise et droits ou tarifs douaniers (collectivement, les « **Taxes** »), ainsi que tout droit de suite applicable, sur l'achat d'un Lot, lorsque la loi applicable l'exige. Sotheby's percevra toutes Taxes et droit de suite applicables sur l'achat d'un Lot lorsque la loi applicable l'exige. L'Acheteur doit payer l'intégralité du Prix d'Achat sans aucune déduction de taxes de quelque nature que ce soit, à moins qu'une telle déduction ne soit exigée par la loi. Dans un tel cas, le montant dû à Sotheby's par l'Acheteur sera porté à un montant qui, après déduction de ces taxes, laisse un montant égal au Prix d'Achat.

(iv) Pour certaines ventes, comme indiqué sur la page du Lot et/ou pendant la procédure d'enregistrement de l'Enchérisseur, si la somme totale du Prix d'Achat et des Frais d'Achat que vous nous devez pour tout Lot est de 100 000 € ou moins, (ou pour les Lots qui sont des Vins & Spiritueux, 25 000 € ou moins), vous nous autorisez, ainsi que notre prestataire de services de paiement tiers, à débiter ou facturer immédiatement (et, dans tous les cas, (x) dans les 5 jours ouvrables suivant la vente pour le Prix d'Achat et (y) dans les 5 jours ouvrables suivant la réception de la facture pour les Frais d'Achat applicables) votre compte du Prix d'Achat et des Frais d'Achat jusqu'à un montant total maximum de 100 000 € (ou 25 000 € pour les Lots qui sont des Vins & Spiritueux) en utilisant les informations de paiement que vous avez fournies dans le cadre de la procédure d'enregistrement de l'Enchérisseur. Nous pouvons le faire en plusieurs fois, mais nous ne facturerons ou ne débiterons pas plus d'un montant total de 100 000 € (ou 25 000 € pour les Lots qui sont des Vins & Spiritueux) de votre compte pour le Prix d'Achat et les Frais d'Achat. Ce montant s'ajoute au montant total maximum de 10 000 € que nous sommes autorisés à facturer ou à débiter au titre des intérêts comme indiqué à l'Article 9(c) et au montant total maximum de 10 000 € que nous sommes autorisés à facturer ou à débiter pour les frais de retrait tardif comme indiqué à l'Article 10(a)(iv). Dans la mesure où nous n'exerçons pas notre capacité à facturer ou à débiter votre compte du montant total du Prix d'Achat et/ou de tous les Frais d'Achat qui nous sont dus pour un ou plusieurs Lots, nous vous adresserons une facture indiquant tout solde que vous devez pour ces Lots, qui sera payable par tout moyen de paiement autorisé immédiatement et en tout état de cause dans les 5 jours ouvrables suivant la réception de la facture. Nous pouvons convenir, à notre discrétion, d'accepter le paiement intégral des Lots achetés par vous par tout moyen de paiement autorisé immédiatement après la conclusion de la vente au lieu d'exercer notre droit de facturer ou de débiter votre compte comme indiqué au présent Article 8(a)(iv).

(v) Le paiement du Prix d'Achat d'un Lot et de tous Frais d'Achat est dû par l'Acheteur dans la devise de la vente concernée (sauf dans la mesure permise à l'Article 8(b)) immédiatement après la clôture de la vente aux enchères, nonobstant toute exigence de licence d'exportation ou d'importation ou d'autres permis. L'obligation de l'Acheteur de payer l'intégralité du Prix d'Achat et des Frais d'Achat applicables est absolue et inconditionnelle et n'est soumise à aucune exception, compensation ou demande reconventionnelle de quelque nature que ce soit.

(vi) Nous n'accepterons pas de paiement provenant d'une source autre que l'Acheteur. Si vous êtes inscrit pour enchérir en tant que société, votre société devra payer tout achat au nom de la société par l'intermédiaire d'un mode de paiement accepté. Le paiement partiel pour un Lot n'est pas autorisé.

(vii) La propriété d'un Lot acheté sera transférée à l'Acheteur à l'adjudication. Nous ne délivrerons le Lot à l'Acheteur ou au mandataire de l'Acheteur qu'après avoir reçu l'intégralité du Prix d'Achat et des Frais d'achat applicables en fonds disponibles de la part de l'Acheteur et que l'Acheteur et son mandataire (le cas échéant) nous ait fourni une identification appropriée, à moins que nous en soyons empêchés par un événement indépendant de notre volonté. Toute délivrance anticipée n'affecte pas l'obligation inconditionnelle de l'Acheteur de payer l'intégralité du Prix d'achat et des Frais d'Achat applicables.

(b) Paiement en cybermonnaie : les paiements effectués en cybermonnaie sont soumis aux termes du présent Article 8(b) en plus des termes énoncés dans l'Article 8(a) ci-dessus.

(i) Nous accepterons le paiement en cybermonnaie uniquement pour les Lots désignés comme éligibles dans le Catalogue ou par toute annonce ou notification orale ou écrite avant ou pendant la vente, et uniquement pour les Acheteurs situés dans des pays pris en charge et uniquement dans des cybermonnaies prises en charge par notre processeur de paiement en cybermonnaie au moment du paiement (une liste des pays pris en charge et des cybermonnaies prises en charge peut vous être fournie sur demande).

(ii) Nous fournirons une facture avec un lien de paiement pour le paiement du Prix d'Achat dans la cybermonnaie via notre processeur de paiement en cybermonnaie. Le montant dû sera la somme équivalente au Prix d'Achat en cybermonnaie au moment du paiement du montant facturé et aux Frais d'Achat applicables, qui peuvent inclure, sans s'y limiter, des frais de traitement requis pour mener à bien la transaction via notre processeur de paiement en cybermonnaie.

(iii) Les paiements en cybermonnaie ne seront acceptés que conformément à l'Article 8(b). Si vous effectuez un paiement en cybermonnaie autre que conformément à l'Article 8(b), y compris lorsque nous déterminons à notre seule discrétion que l'une de vos déclarations et garanties est inexacte, incomplète ou violée, nous pouvons, à notre seule discrétion, annuler la vente du Lot et vous tenir responsable de tous les frais de tiers (y compris, mais sans s'y limiter, les frais de réseau, les taxes, les frais de transfert, etc.), et/ou nous pouvons vous demander de payer en monnaie fiduciaire de la vente. De plus, si nous vous remboursons des Taxes et que vous avez payé ces Taxes en utilisant la cybermonnaie, vous reconnaissez et acceptez que nous pouvons vous rembourser, à notre seule discrétion, (1) lorsque cela est permis, le(s) même(s) montant(s) de la même cybermonnaie que vous nous avez payés en règlement de ces Taxes ; (2) le(s) montant(s) en monnaie fiduciaire que nous vous avons facturés pour ces Taxes ; ou (3) l'équivalent en monnaie

fiduciaire au moment où le remboursement est effectué du ou des montants de cybermonnaie que vous avez payés pour ces Taxes. En aucun cas, vous n'aurez le droit de recevoir une appréciation de la valeur de la cybermonnaie que vous nous avez fournie en guise de paiement dans le cadre d'un remboursement.

(iv) Une fois que vous initiez une transaction en cybermonnaie, la transaction ne peut pas être annulée ; cela est inhérent à la nature des cybermonnaies et non à une politique établie par nous. Vous acceptez le taux de change qui vous est fourni par notre processeur de paiement en cybermonnaie et êtes responsable de suivre toutes les instructions qui vous sont fournies pour effectuer ce paiement.

(v) Si vous effectuez un paiement en cybermonnaie à partir d'un portefeuille ou d'un compte électronique, vous déclarez et garantisiez ce qui suit : (1) vous êtes le titulaire effectif du portefeuille électronique et propriétaire du montant en cybermonnaie utilisé pour effectuer le paiement ; (2) le portefeuille électronique et le compte qui lui est associé ne sont pas directement ou indirectement hébergés, opérés ou autrement contrôlés par une personne faisant l'objet de Sanctions ou située, résidente ou organisée dans un Territoire Sanctionné ; (3) la cybermonnaie ou tout autre actif comptabilisé dans ce portefeuille électronique ou le compte qui lui est associé utilisé pour l'enchère ou l'achat ne provient pas d'une personne faisant l'objet de Sanctions ou située, résidente ou organisée dans un Territoire Sanctionné ; et (4) votre paiement en cybermonnaie n'entraînera pas (ni n'est susceptible d'entraîner) pour Sotheby's, les Vendeurs ou toute autre personne une violation des mesures de Sanctions, ni des règles applicables en matière de lutte contre le blanchiment d'argent, le terrorisme, la corruption, ni plus généralement de toute loi applicable. Nous pouvons, à notre seule discrétion, refuser le paiement en cybermonnaie de tout Acheteur si nous déterminons raisonnablement que l'une des déclarations ou garanties de l'Acheteur est, ou serait à la suite d'un tel paiement, inexacte, incomplète ou violée.

(vi) Nous n'aurons aucune responsabilité pour tout paiement effectué par vous en cybermonnaie qui ne serait pas reçu par Sotheby's ou notre processeur de paiement en cybermonnaie, selon le cas, pour quelque raison que ce soit.

(vii) Vous reconnaissez les risques inhérents à l'utilisation de la cybermonnaie, y compris, mais sans s'y limiter, le risque de matériel, de logiciels et de connexions Internet défectueux ou insuffisants ; le risque d'introduction ou d'intrusion de codes ou de logiciels malveillants ; le risque de piratage ou d'accès non autorisé à votre portefeuille électronique ou aux informations qui y sont stockées, ou de vol ou de détournement de fonds ; la volatilité et les taux de change instables ou défavorables ; et le risque d'interventions réglementaires et/ou de traitement fiscal défavorables en relation avec les transactions dans ces cybermonnaies. Nous déclinons toute responsabilité à l'égard de ce qui précède.

9. Conséquences d'un retard ou d'un défaut de paiement

(a) Sous réserve de l'Article 8(a)(iv), si l'Acheteur, sans accord préalable, ne paie pas l'intégralité du Prix d'Achat d'un Lot et des Frais d'Achat applicables en fonds disponibles immédiatement, et, en tout état de cause, (x) dans les cinq jours ouvrables suivant la vente pour le Prix d'Achat et (y) dans les cinq jours ouvrables suivant la réception par l'Acheteur d'une facture pour les Frais d'Achat, l'Acheteur sera en défaut de paiement. Dans un tel cas, sans préjudice des droits ou recours dont le Vendeur peut disposer, nous pouvons à notre seule discrétion exercer un ou plusieurs des droits ou recours suivants à l'égard de chaque Lot pour lequel l'Acheteur n'a pas payé intégralement, en plus de tous les autres droits ou recours dont Sotheby's ou le Vendeur disposent en vertu de la loi :

(i) entreposer le Lot dans nos locaux ou, si le Lot est un NFT, dans notre portefeuille électronique ou celui du Vendeur, ou ailleurs aux seuls risques et frais de l'Acheteur ;

(ii) annuler la vente du Lot ;

(iii) compenser tout montant dû à l'Acheteur par une Société Affiliée avec tout montant impayé par l'Acheteur concernant le Lot ou tout dommage subi par nous à la suite d'une violation du contrat par l'Acheteur ;

(iv) affecter toute provision et/ou tout paiement qui nous est fait par l'Acheteur au paiement du Prix d'Achat et des Frais d'Achat pour ce Lot ou tout autre Lot acheté par l'Acheteur, ou à toute différence sur la revente d'un Lot conformément au paragraphe (viii) ci-dessous, ou à tout dommage subi par nous, ou à tout montant qui nous est dû, en raison d'une violation de contrat par l'Acheteur ;

(v) rejeter les enchères futures de l'Acheteur ou soumettre ces enchères, au paiement d'un dépôt ;

(vi) facturer des intérêts d'un montant au moins égal à trois fois le taux d'intérêt légal en vigueur pour les professionnels ; et au taux d'intérêt légal applicable aux consommateurs, à partir de la date à laquelle le paiement est dû jusqu'à la date à laquelle le Prix d'Achat et les Frais d'Achat applicables et tout intérêt y afférent sont reçus en fonds disponibles (ce compris avant et après une décision de justice) ;

(vii) en ce qui concerne tout Acheteur professionnel, facturer l'indemnité forfaitaire de recouvrement d'un montant de 40 € due de plein droit dès le premier jour de retard de paiement, en application du II de l'article L. 441-10 et de l'article D. 441-5 du Code de commerce. Si les frais de recouvrement réels sont supérieurs au montant de cette indemnité forfaitaire, Sotheby's se réserve le droit de facturer tout montant supplémentaire que nous encourons en relation avec ce recouvrement ;

(viii) exercer un droit de rétention sur tout bien de l'Acheteur qui est en la possession d'une Société Affiliée, auquel cas nous informerons l'Acheteur de l'exercice d'un tel droit de rétention, et nous pourrions par la suite prendre les mesures pour que ce bien soit vendu et que le produit de la vente soit affecter au montant impayé ;

(ix) remettre en vente, aux frais de l'Acheteur, le Lot aux enchères, notamment sur réitération des enchères (*folle enchère*), en application de l'article L.321-14 du Code de commerce, ou en vente de gré à gré avec des estimations et un prix de réserve fixés à notre discrétion. Dans le cas où le produit de cette revente serait inférieur au montant du Prix d'Achat et des Frais d'Achat applicables pour ce Lot, l'Acheteur restera redevable de la différence ainsi que de tous les frais encourus pour la remise en vente du Lot.

(x) engager une procédure judiciaire pour recouvrer le Prix d'Achat et les Frais d'Achat pour ce Lot, ou pour réclamer des dommages et intérêts en raison de la violation du contrat par l'Acheteur, ainsi que les intérêts et les frais de cette procédure sur la base d'une indemnisation complète ; et

(xi) communiquer le nom et l'adresse de l'Acheteur au Vendeur afin de permettre au Vendeur d'engager une procédure judiciaire pour recouvrer les montants dus et les frais de justice, et dans ce cas, nous prendrons des mesures raisonnables pour en informer l'Acheteur avant de communiquer ces informations au Vendeur.

(b) Si l'Acheteur ne paie pas tout ou partie du Prix d'Achat d'un Lot et que nous choisissons de verser au Vendeur une partie ou la totalité du produit de la vente, nous aurons tous les droits que le Vendeur aurait autrement contre l'Acheteur pour un tel montant, que ce soit en vertu de la loi ou en vertu des présentes Conditions Générales de Vente applicables aux Acheteurs.

(c) Lorsque nous facturons des intérêts sur tout montant payé du Prix d'Achat et/ou des Frais d'Achat conformément à l'Article 9(a)(vi), nous vous facturerons ces intérêts deux fois par mois. Nous pouvons, et vous nous autorisez ainsi que nos prestataires de services de paiement tiers à, facturer ou débiter votre compte pour chaque montant de facture deux fois par mois jusqu'à un montant total maximum de 10 000 € en utilisant les informations de paiement que vous avez fournies dans le cadre de la procédure d'enregistrement de l'Enchérisseur. Ce montant s'ajoute au montant total maximum de 100 000 € (ou 25 000 € pour les Lots qui sont des Vins & Spiritueux) que nous sommes autorisés à facturer ou à débiter pour le Prix d'Achat et les Frais d'Achat comme indiqué à l'Article 8(a)(iv) et au montant total maximum de 10 000 € que nous sommes autorisés à facturer ou à débiter pour les frais de retrait tardif comme indiqué à l'Article 10(a)(iv). Dans la mesure où des intérêts restent impayés après que nous ayons débité votre compte jusqu'à un montant total maximum de 10 000 €, nous vous adresserons une facture indiquant le solde que vous devez pour ces intérêts, qui sera payable par tout mode de paiement autorisé immédiatement et en tout état de cause dans les cinq jours ouvrables suivant la réception de cette facture.

10. Enlèvement et livraison des achats

(a) Les dispositions du présent Article 10(a) s'appliquent à tous les Lots (ou parties de Lots), à l'exception des NFT :

(i) L'Acheteur est tenu d'organiser l'enlèvement des Lots achetés, soit en choisissant de faire appel à Sotheby's pour l'expédition des Lots conformément à l'Article 10(a)(iii), soit par retrait en personne par l'Acheteur ou par son représentant autorisé (à l'exclusion des transporteurs) sur le lieu de la vente ou dans notre entrepôt désigné, le cas échéant, au plus tard 30 jours calendaires (ou 60 jours calendaires si l'Acheteur est un membre de Sotheby's Preferred) suivant la date de vente, ou le cas échéant, dans le délai stipulé dans les informations de vente pertinentes disponibles sur notre site Internet.

(ii) Sous réserve des dispositions du présent Article 10(a)(ii), l'emballage et la manutention sont réalisés aux risques de l'Acheteur. Nous déclinons toute responsabilité pour tout acte ou omission de la part des manutentionnaires ou transporteurs, à l'exception des Lots issus d'une vente aux enchères Vins & Spiritueux pour lesquels nous organisons, à votre demande et en votre nom, une expédition sur le territoire national ; dans ce cas, nous vous facturerons des frais non remboursables s'élevant à 1 % du Prix d'Achat pour toutes les expéditions organisées sur le territoire national, afin de couvrir les frais de manutention et d'administration des biens, ainsi que la responsabilité pour toute perte ou dommage pendant qu'ils sont en notre possession ou pendant le transport. Tous les colis doivent être inspectés dès leur réception et toute perte ou dommage doit nous être signalé immédiatement après la livraison des biens. Nous ne rembourserons aucun frais d'expédition, d'emballage ou de gestion.

(iii) Si vous demandez à Sotheby's de vous aider à expédier un Lot acheté, avant la livraison, nous vous transmettrons un devis de transport indiquant les frais de transport payables par l'Acheteur, les conditions générales du transporteur, les conditions de l'assurance transport ainsi que ses coordonnées vous seront communiquées (le « Devis de Transport »). Pour les Acheteurs sollicitant une expédition à l'international, le Devis de Transport ne comprendra pas les taxes ou droits de douane, et vous reconnaissez et acceptez qu'il est de votre responsabilité de déterminer et de payer tous les droits, frais, taxes, et tarifs douaniers internationaux dus à l'entité gouvernementale appropriée ou qui autrement doivent être payés avant l'expédition et/ou la livraison, y compris les frais de tiers nécessaires pour permettre l'expédition. Une fois que vous avez accepté le Devis de Transport et que nous avons reçu l'intégralité du Prix d'Achat, des Frais d'Achat applicables et du montant indiqué dans le Devis de Transport avant la date limite de paiement, le transporteur organisera l'expédition du Lot à l'adresse que vous avez indiquée sur votre compte après la vente. Les Lots achetés ne peuvent pas être livrés à des boîtes postales, et nous ne sommes pas en mesure d'organiser la livraison dans certaines zones exclues. Si vous demandez la livraison d'un Lot à une telle zone exclue, nous nous réservons le droit de vous demander de récupérer le Lot dans notre lieu d'entreposage ou d'organiser la livraison du Lot par un transporteur tiers. À titre de précision, si vous choisissez de ne pas accepter le Devis de Transport, vous ou votre représentant autorisé (à l'exclusion des transporteurs) devrez venir retirer le Lot en personne sur le lieu de la vente ou dans notre entrepôt désigné, le cas échéant.

(iv) Si l'Acheteur paie le Prix d'Achat et les Frais d'Achat mais n'enlève pas le Lot dans les 30 jours calendaires (ou 60 jours calendaires si l'Acheteur est un membre de Sotheby's Preferred) suivant la vente aux enchères, nous entreposerons le Lot aux frais et risques de l'Acheteur au lieu de stockage de Sotheby's ou chez un tiers. Les frais applicables sont indiqués à <https://www.sothebys.com/fr/frais-de-retrait-tardif>. Nous vous facturerons deux fois par mois ces frais de retrait tardif. Nous pouvons, et vous nous autorisez ainsi que nos prestataires de services de paiement tiers à, facturer ou débiter votre compte pour chaque montant de facture deux fois par mois jusqu'à un montant total maximum de 10 000 € en utilisant les informations de paiement que vous avez fournies dans le cadre de la procédure d'enregistrement de l'Enchérisseur. Ce montant s'ajoute au montant total maximum de 100 000 € (ou 25 000 € pour les Lots qui sont des Vins & Spiritueux) que nous sommes autorisés à facturer ou à débiter pour le Prix d'Achat et les Frais d'Achat comme indiqué à l'Article 8(a)(iv) et au montant total maximum de 10 000 € que nous sommes autorisés à facturer ou à débiter pour les intérêts comme indiqué à l'Article 9(c). Dans la mesure où des frais de retrait tardif restent payables après que nous ayons facturé ou débité votre compte jusqu'à un montant total maximum de 10 000 €, nous vous adresserons une facture indiquant le solde que vous devez pour ces frais, qui sera payable par tout mode de paiement autorisé immédiatement et en tout état de cause dans les 5 jours ouvrables suivant la réception de cette facture. En ce qui concerne les Lots non retirés lors d'une vente aux enchères Vins & Spiritueux, si un Lot acheté n'a toujours pas été retiré au bout de 90 jours, nous pouvons l'envoyer à notre entrepôt de vins, auquel cas la taxe sur les ventes applicable au niveau régional et local vous sera facturée.

(v) Si un Lot acheté n'est pas enlevé par l'Acheteur dans les six mois suivants la vente aux enchères, l'Acheteur autorise expressément Sotheby's, après notification écrite de l'Acheteur sous 30 jours à sa dernière adresse postale ou email communiquée à Sotheby's, à organiser la remise en vente du Lot aux enchères ou en vente de gré à gré (chez toute société du Groupe Sotheby's ou ailleurs), avec des estimations et un prix de réserve à notre discrétion (notamment sans prix de réserve). Un mandat à cet effet est donné à Sotheby's par l'Acheteur en vertu des présentes Conditions Générales de Vente applicables aux Acheteurs. Toute vente de ce type organisée par une Société Affiliée sera effectuée conformément aux Conditions Générales de Vente applicables aux Vendeurs et aux Conditions Générales de Vente applicables aux Acheteurs, le cas échéant, applicables à la vente concernée. Si le Lot est vendu, nous serons en droit de déduire et de conserver du produit de la vente nos Commission d'Achat, Commission de Frais Généraux (si applicable), et commission vendeur (si applicable) standards, et tous autres coûts que nous encourons pour vendre le Lot, y compris, mais sans s'y limiter, les frais de retrait tardif encourus jusqu'à la revente du Lot, et tout excédent sera déposé par nous sur un compte spécifique jusqu'à ce qu'il soit reversé à l'Acheteur.

(b) Les dispositions du présent Article 10(b) à tous les Lots achetés (ou parties de Lots) qui sont des NFT :

(i) Afin de recevoir le NFT, l'Acheteur doit disposer d'un portefeuille électronique capable de prendre en charge et d'accepter le NFT, dont l'Acheteur est titulaire et auquel l'Acheteur a accès. L'Acheteur reconnaît et accepte que tous les portefeuilles électroniques ne prennent pas en charge le stockage de jetons numériques non fongibles, et que si son portefeuille électronique ne prend pas en charge le stockage du NFT que l'Acheteur a acheté, l'Acheteur risque de ne pas avoir accès à ce NFT. L'Acheteur reconnaît et accepte en outre que si l'Acheteur ne nous fournit pas une adresse de portefeuille électronique capable de prendre en charge et d'accepter le NFT dans les cinq jours ouvrables suivant la vente, nous pourrions, à notre seule discrétion, traiter le NFT comme ayant été transféré à l'Acheteur aux fins de l'Article 11(a)(iii), traiter le Lot NFT comme un Lot pour lequel l'Acheteur n'a pas effectué l'intégralité du paiement aux fins de l'Article 9, et tenir l'Acheteur responsable de tous les frais de tiers qui en résultent (y compris, mais sans s'y limiter, les frais de garde, les frais d'assurance, les frais de réseau, les taxes, les frais de transfert, etc.).

(ii) Sotheby's ou le Vendeur enverra ou transférera le NFT vers le portefeuille électronique que l'Acheteur a spécifié, une fois que l'Acheteur aura rempli les conditions de l'Article 8 des présentes et sous réserve de tout délai ou critère supplémentaire inclus dans le Catalogue ou les autres descriptions du Lot. Ni Sotheby's ni le Vendeur ne sera responsable de confirmer que l'Acheteur nous a fourni une adresse de portefeuille électronique correcte ou valide. Sotheby's et le Vendeur ne seront pas responsables de l'échec du transfert du NFT vers le portefeuille électronique de l'Acheteur, à moins que cet échec ne résulte de l'envoi du NFT à une adresse de portefeuille électronique autre que celle que l'Acheteur a fournie.

11. Risque et responsabilité pour les Lots

(a) Le risque et la responsabilité d'un Lot acheté seront transférés à l'Acheteur comme suit :

(i) Pour les Lots (ou parties de Lots) qui ne sont pas des NFT, achetés en vente aux enchères publiques : à la première des dates suivantes : (1) à l'enlèvement du Lot, ou (2) le 31^{ème} jour calendaire (ou le 61^{ème} jour calendaire si l'Acheteur est un membre de Sotheby's Preferred) suivant la vente, ou le cas échéant, à l'expiration du délai spécifié dans les informations spéciales de la vente disponibles sur notre site Internet, à l'exception du risque et de la responsabilité des fûts de vins ou spiritueux qui seront transférés à l'Acheteur dès la chute du marteau accompagnant le terme « adjugé » déclaré par le commissaire-priseur. Pour tout Lot entreposé par un tiers et non disponible pour l'enlèvement dans nos locaux, vos instructions autorisant la remise à vous ou votre mandataire constitueront l'enlèvement par l'Acheteur.

(ii) Pour les Lots (ou parties de Lots) qui ne sont pas des NFT, achetés en vente aux enchères effectuée exclusivement en ligne : (1) si nous expédions le Lot à l'Acheteur (en utilisant la méthode d'expédition choisie par l'Acheteur pour le Lot), lorsque le Lot entre physiquement en possession de l'Acheteur ou du représentant autorisé par l'Acheteur ; ou (2) si l'enlèvement par l'Acheteur est possible, lorsque l'Acheteur ou le représentant autorisé par l'Acheteur enlève le Lot, à l'exception du risque et de la responsabilité des fûts de vins ou de spiritueux qui seront transférés à l'Acheteur dès la chute du marteau accompagnant le terme « adjugé » déclaré par le commissaire-priseur. En tant qu'Acheteur, vous reconnaissez que la responsabilité du Lot est à vos risques si vous choisissez d'exercer tout droit que vous pourriez avoir d'annuler le contrat d'achat du Lot (conformément à la procédure décrite à l'Article 12 ci-dessous) et que vous devez donc assurer le Lot contre toute perte ou dommage jusqu'à ce qu'il nous soit retourné.

(iii) Pour les Lots (ou parties de Lots) qui sont des NFT : après le transfert du NFT vers le portefeuille électronique que vous avez spécifié, vous êtes dès lors responsable du stockage sécurisé du NFT dans le portefeuille électronique ou tout autre mécanisme de stockage que vous utilisez pour recevoir et/ou conserver le NFT. Vous reconnaissez que vous êtes seul responsable de tout risque associé au transfert, à la création, à la détention, au stockage ou à l'utilisation du NFT ou du portefeuille électronique, selon le cas, y compris les défaillances ou les perturbations de réseau ; les fichiers de portefeuille électronique corrompus ; les virus, le *phishing*, le *bruteforcing*, le piratage, les failles de sécurité, les attaques de minage ou tout autre moyen d'attaque contre le NFT ; le risque de perdre l'accès au NFT en raison de la perte de clé(s) privée(s) ; l'erreur du gardien ou de l'acheteur ; l'interférence réglementaire dans une ou plusieurs juridictions ; la taxation des jetons numériques ; la divulgation d'informations personnelles ; les pertes non assurées ; l'absence de maintenance appropriée (y compris, mais sans s'y limiter, l'hébergement) ; et tout autre risque imprévu. Sotheby's et le Vendeur déclinent toute responsabilité pour de tels risques ou pertes.

(b) Une fois le risque transféré à l'Acheteur, ce dernier nous libère irrévocablement ainsi que chaque Société Affiliée, nos et leurs dirigeants et employés respectifs, mandataires, entrepôts et le Vendeur, de toute réclamation, cause d'action, responsabilité, dommages, pertes et dépenses (incluant notamment les honoraires raisonnables de conseil et d'avocat) pour toute perte ou dommage causé au Lot.

(c) Avant le moment où le risque et la responsabilité d'un Lot acheté sont transférés à l'Acheteur conformément à l'Article 11, nous assumons la responsabilité toute perte ou dommage causé à un Lot, sous réserve des exclusions énoncées au paragraphe (d) ci-dessous. En cas de perte ou de dommage pour lequel nous avons assumé la responsabilité, nous déterminerons l'étendue de la dépréciation du Lot, le cas échéant, causée par la perte ou le dommage et indemniserons l'Acheteur au titre de cette perte jusqu'à un maximum du Prix d'Achat payé par l'Acheteur pour le Lot.

(d) Nous ne serons pas responsables de toute perte ou dommage (1) survenant pendant que le(s) Bien(s) aura (auront) été confié(s) par nous, avec votre accord, à des prestataires extérieurs, notamment pour des travaux de restauration, de conservation, de ou d' (dés)encadrement, de (dé)montage ou de nettoyage ; (2) causés aux encadrements ou aux verres de protection des tirages, des peintures ou d'autres œuvres planes ; (3) causés par les variations d'hygrométrie ou de température (dans des conditions normales de conservation) ou résultant de l'usure normale du (des) Bien(s) ou de leur âge ou de vices cachés (notamment la vermoûlure), ou causés par des actes de guerre, par la fission nucléaire, la contamination radioactive ou par des armes chimiques ou électromagnétiques ; ou (4) pour les vins ou les spiritueux, survenant au cours de la modification ou du retrait de la capsule pour inspecter l'état du bouchon et toute autre inscription. Si le Lot est un NFT, en plus de ce qui précède, nous ne serons pas responsables de toute perte liée à l'endommagement ou à la corruption du Contenu Associé, à l'incapacité du NFT de référencer le Contenu Associé, à la perte du Contenu Associé ou à tout autre problème de sécurité ou de persistance lié au Contenu Associé.

(e) Dès réception du paiement de notre part pour toute perte ou dommage causé à un Lot conformément au présent Article 11, vous, en votre nom et au nom de votre ou vos assureur(s), nous dégagez irrévocablement, ainsi que chaque Société Affiliée, nos et leurs dirigeants et employés respectifs, mandataires, entrepôts et le Vendeur, de toute responsabilité pour toute perte ou dommage causé à ce Lot et renoncez irrévocablement à tous les droits et réclamations que vous pourriez avoir contre nous ou toute autre Société Affiliée, nos et leurs dirigeants et employés respectifs, mandataires, entrepôts ou le Vendeur en relation avec ce qui précède.

12. Rétractation du Consommateur

(a) Annulation de l'Achat en vente aux enchères effectuée exclusivement en ligne

(i) Si vous êtes un « **Consommateur** » (c'est-à-dire une personne agissant à des fins entièrement ou principalement en dehors du cadre de votre activité commerciale, industrielle, artisanale ou libérale) qui réside habituellement dans l'Union européenne ou au Royaume-Uni et que le Vendeur est un

« **Professionnel** » (à savoir un Vendeur agissant à des fins liées à son activité commerciale, industrielle, artisanale ou libérale, qu'il agisse personnellement ou par l'intermédiaire d'une autre personne agissant au nom ou pour le compte du Professionnel), alors vous avez le droit d'annuler votre achat en ligne de biens (sauf pour les biens personnalisés ou fabriqués selon les spécifications de l'Acheteur) (le « **Droit de Rétractation du Consommateur** ») pour quelque raison que ce soit pendant la période de 14 jours calendaires après que vous ou votre représentant autorisé (autre que le transporteur) avez acquis la possession physique du Lot ou, si le Lot est un NFT, après la date à laquelle vous avez émis le paiement mais avant que nous ou le Vendeur ayons initié le transfert du NFT vers le portefeuille électronique que vous avez spécifié (le « **Délai de Rétractation du Consommateur** »). Cependant, une fois que nous ou le Vendeur avons initié le transfert du NFT vers le portefeuille électronique que vous avez spécifié, vous acceptez que vous n'aurez plus le droit d'annuler la vente selon les termes du présent Article. En enchérissant, vous consentez par la présente à ce que nous vous transférions le Lot NFT immédiatement après votre paiement et qu'à la suite de ce transfert, vous perdiez le droit de rétractation ou d'annulation que vous pourriez avoir en vertu du Droit de Rétractation du Consommateur. Afin d'exercer le Droit de Rétractation du Consommateur concernant un Lot, le Consommateur doit (1) nous notifier son intention d'annuler par une déclaration claire (par exemple une lettre envoyée par courrier, fax ou courriel ou vous pouvez utiliser le modèle de formulaire de rétractation prévu à l'Article 12(c)) avant la fin du Délai de Rétractation du Consommateur, et (2) nous restituer le Lot dans le même état que lorsque vous ou votre mandataire l'avez reçu, au plus tard 14 jours calendaires après la notification de l'intention d'annuler.

(ii) Vous devez nous restituer le Lot ou nous le livrer à l'adresse que nous pouvons indiquer à cet effet, sans retard injustifié et en tout état de cause au plus tard 14 jours calendaires à compter du jour suivant lequel vous nous informez de votre intention d'annuler l'achat du Lot. Ce délai est respecté si vous renvoyez le Lot avant l'expiration du délai de 14 jours calendaires. Vous devez supporter les frais directs de renvoi du Lot. Si nous avons organisé la livraison du Lot, nous estimons que le coût de retour du Lot par le même moyen est susceptible d'être similaire au coût de la livraison, mais il ne nous est pas possible d'être plus précis quant à ce coût dû aux nombreuses variables impliquées dans notre modèle commercial mondial et aux moyens par lesquels un retour pourrait être effectué.

(iii) Si les conditions stipulées ci-dessus pour l'exercice du Droit de Rétractation du Consommateur sont remplies, nous rembourserons à l'Acheteur le Prix d'Achat, s'il a été payé, majoré des frais de livraison standard, si nous sommes tenus de le faire conformément au Droit de Rétractation du Consommateur. Nous ne procéderons pas au remboursement tant que le Lot ne nous aura pas été restitué ou que vous ne nous aurez pas fourni la preuve que vous nous avez retourné le Lot.

(iv) Nous effectuerons le remboursement à l'Acheteur en utilisant le même mode de paiement que celui utilisé par l'Acheteur pour la transaction initiale, sauf convention contraire expresse. Nous ne facturerons pas à l'Acheteur de frais liés au traitement du remboursement.

(v) Nous ne rembourserons pas à l'Acheteur les frais supplémentaires occasionnés si vous avez choisi un type de livraison autre que le type de livraison standard le moins coûteux que nous proposons, ni les droits d'importation que vous avez dû acquitter du fait de votre retour du Lot. Nous nous réservons le droit de déduire du remboursement le montant de toute perte de valeur du Lot causée par votre manipulation.

(vi) Si vous exercez un Droit de Rétractation du Consommateur conformément au présent Article 12 et que vous avez payé le(s) montant(s) dû(s) en utilisant la cybermonnaie, vous comprenez et acceptez que nous puissions, à notre seule discrétion, vous rembourser (1) le(s) même(s) montant(s) de la même cybermonnaie que vous nous avez payé(s) ; (2) le(s) montant(s) en monnaie fiduciaire que nous vous avons facturé(s) ; ou (3) l'équivalent en monnaie fiduciaire au moment où le remboursement est effectué du ou des montant(s) de cybermonnaie que vous avez payé(s). En aucun cas, vous n'aurez le droit de recevoir une appréciation de la valeur de la cybermonnaie que vous nous avez fournie en guise de paiement dans le cadre d'un remboursement.

(b) Annulation des Services de Livraison

(i) Si vous êtes un Consommateur qui réside habituellement dans l'Union européenne ou au Royaume-Uni, vous avez le droit d'annuler le contrat conclu pour tout service de livraison lié à l'achat d'un Lot (le « **Droit de Rétractation des Services** ») pour tout motif pendant la période de 14 jours calendaires après la conclusion du contrat de services de livraison (le « **Délai de Rétractation des Services** »).

(ii) Si vous nous demandez de commencer l'exécution des services de livraison pendant le Délai de Rétractation des Services et décidez par la suite d'exercer votre Droit de Rétractation des Services pendant le Délai de Rétractation des Services, vous devez nous payer le montant proportionnel à la valeur des services qui ont été exécutés au moment où vous exercez votre Droit de Rétractation des Services. Nous procéderons au remboursement qui vous est dû au plus tard 14 jours suivant la date à laquelle nous avons été informés de votre décision d'annuler les services. Nous vous rembourserons en utilisant le même mode de paiement que celui que vous avez utilisé pour la transaction initiale, sauf convention contraire expresse. Nous ne facturerons pas de frais liés au traitement du remboursement.

(c) Pour exercer un Droit de Rétractation du Consommateur ou des Services, vous devez nous notifier votre intention d'annuler par une déclaration claire (par exemple, une lettre envoyée par courrier, fax ou courriel) avant la fin du Délai de Rétractation du Consommateur ou des Services. Vous pouvez également utiliser le modèle de formulaire de rétractation suivant :

A l'attention de : Sotheby's [Insérer le nom de la société du Groupe Sotheby's qui effectue la vente concernée]

Je/Nous vous notifie/notifions par la présente mon/notre intention d'annuler [mon/notre achat en ligne des biens suivants [*]] [la prestation des services suivants [*]],*

Commandé(s) le [/] / reçu(s) le [*/],*

Nom du/des Consommateur(s) :

Adresse du/des Consommateur(s) :

Signature du/des Consommateur(s) [seulement si la présente notification est faite sur support papier] :

Date :

[] Supprimer la mention inutile*

13. Exclusions et limitations de responsabilité

(a) Généralités

(i) Ni nous ni le Vendeur ne serons responsables à votre égard des erreurs ou omissions qui pourraient être commises dans le glossaire des termes, le cas échéant, ou le Catalogue ou dans les autres descriptions du (des) Lot(s) sur tous autres supports. Toutefois, si, avant la vente, nous découvrons une erreur ou une omission substantielle, nous la corrigerons dans toute la mesure du possible.

(ii) Nous nous réservons le droit de retirer tout Lot et/ou toute Expérience avant la clôture de la vente et nous n'aurons aucune responsabilité envers vous pour un tel retrait.

(iii) Nous proposons les Plateformes en Ligne pour la commodité des clients. L'application qui permet la participation par l'intermédiaire des Plateformes en Ligne est optimisée pour la connectivité haut débit (DSL ou modem câble). Le haut débit ou d'autres contraintes de capacité Internet, les pannes d'entreprise et d'autres problèmes techniques échappant à notre contrôle raisonnable peuvent créer des difficultés pour certains utilisateurs, notamment, par exemple, en ce qui concerne l'accès à une vente aux enchères par l'intermédiaire des Plateformes en Ligne et le maintien de la continuité d'un tel accès. Ni nous ni le Vendeur ne serons responsables envers vous de l'impossibilité d'exécuter des enchères, par l'intermédiaire de nos Plateformes en Ligne, ou d'erreurs ou d'omissions à cet égard, y compris, mais sans s'y limiter, les erreurs ou les défaillances causées par (1) toute perte de connexion entre vous et nos Plateformes en Ligne ; (2) une panne ou un problème avec nos Plateformes en Ligne ou tous autres services techniques ; ou (3) une panne ou un problème avec votre connexion Internet, votre ordinateur, votre appareil mobile ou votre système.

(iv) Nous déclinons toute responsabilité envers vous pour tout acte ou omission en rapport avec la conduite de la vente aux enchères ou pour tout problème relatif à la vente d'un Lot, autre que ce qui est indiqué dans la Garantie d'Authenticité, ou ce qui peut être exigé par la loi applicable.

(v) Le Vendeur d'un Lot n'est pas responsable envers vous pour tout acte ou omission en relation avec tout problème relatif à la vente de ce Lot, autre qu'une violation des déclarations et garanties expresses données par le Vendeur.

(vi) À moins que nous ne soyons propriétaires d'un Lot mis en vente, nous ne sommes pas responsables de toute violation des présentes Conditions Générales de Vente applicables aux Acheteurs par le Vendeur.

(vii) Ni vous, ni nous, ni le Vendeur ne serons tenus responsables de tout dommage spécial, consécutif, indirect, accessoire ou punitif.

(viii) En ce qui concerne tout Lot accompagné d'une Expérience, aucune société du Groupe Sotheby's, ni nos dirigeants et employés respectifs, ne seront responsables de tout acte de négligence ou omission de toute personne ou entité fournissant des biens ou des services découlant de ou en relation avec la réalisation d'une Expérience ou la participation de l'Acheteur à une Expérience, ou pour toute réclamation, cause d'action, responsabilité, dommage, perte ou dépense (y compris, mais sans s'y limiter, les honoraires raisonnables d'avocat) découlant de ou en relation avec l'interaction de l'Acheteur avec le Vendeur ou tout tiers en relation avec une Expérience.

(ix) Sans préjudice des Articles 13(a)(i) à (viii), la responsabilité globale de Sotheby's et du Vendeur envers vous en vertu des présentes Conditions Générales de Vente applicables aux Acheteurs pour toute réclamation relative à un Lot n'excèdera pas le montant du Prix d'Achat du Lot, sauf en cas de faute intentionnelle ou de fraude, ou en cas de décès ou de dommages corporels causés par nos actes de négligence ou omissions.

(b) Outre les conditions énoncées à l'Article 13(a) ci-dessus et sans limiter de quelque manière que ce soit l'Article 3(j) ci-dessus, les NFT sont soumis aux conditions supplémentaires du présent Article 13(b).

(i) Nous ne vendons que les droits de propriété sur le NFT et nous ne sommes en aucun cas responsables de toute revente ou vente sur le second marché du NFT ou du Contenu Associé ou de toute itération de ceux-ci. Tous droits d'auteur relatifs au NFT et au Contenu Associé, y compris, mais sans s'y limiter, les droits de reproduction de tout Contenu Associé, restent la propriété de leur(s) créateur(s), et l'achat du NFT ne constitue pas une cession de ces droits. Si vous achetez un NFT, sous réserve de votre respect des présentes Conditions Générales de Vente applicables aux Acheteurs, et tous termes applicables, nous vous accordons par les présentes une licence mondiale, non exclusive, non transférable et libre de droits pour utiliser, copier et afficher le NFT acheté et son Contenu Associé uniquement aux fins suivantes : (a) pour votre usage personnel et non commercial ; (b) dans le cadre d'une place de marché qui permet l'achat et la vente de votre NFT ; ou (c) dans le cadre d'un site Internet ou d'une application de tiers qui permet l'inclusion, l'implication ou la participation de votre NFT. Cette licence ne vaut que tant que vous êtes le propriétaire et le détenteur valide du NFT et son Contenu Associé. Si vous vendez ou transférez le NFT à une autre personne, cette licence sera transférée à cet autre propriétaire ou détenteur du NFT, et vous ne bénéficierez plus des avantages de cette licence. Tous les droits non expressément par les présentes sont réservés.

(ii) Vous convenez que vous ne pouvez pas, ni ne pouvez permettre à un tiers de faire ou de tenter de faire ce qui suit, dans chaque cas, sans notre consentement écrit préalable (ou, le cas échéant, celui de nos concédants de licence) : (a) modifier le Contenu Associé au NFT de quelque manière que ce soit, y compris, sans s'y limiter, les formes, les conceptions, les dessins, les caractéristiques ou les combinaisons de couleurs ; (b) utiliser le Contenu Associé au NFT pour faire de la publicité, commercialiser ou vendre le produit ou le service d'un tiers ; (c) utiliser le Contenu Associé au NFT à des fins dénigrantes ou diffamatoires qui créent des associations nuisibles ou un risque de préjudice, de dommage ou de responsabilité pour l'une des Sociétés Affiliées, par exemple, en relation avec des images, des vidéos ou d'autres formes de médias qui dépeignent la haine, l'intolérance, la violence, la cruauté ou toute autre chose qui pourrait raisonnablement être considérée comme un discours haineux ou qui porte atteinte aux droits d'autrui ; (d) vendre, distribuer à des fins commerciales (y compris, sans s'y limiter, en donnant l'espoir d'un gain commercial éventuel) ou commercialiser de toute autre manière des marchandises qui incluent, contiennent ou consistent en le Contenu Associé au NFT ; (e) tenter d'obtenir une marque, un droit d'auteur ou d'autres droits de propriété intellectuelle supplémentaires sur Contenu Associé au NFT ; (f) créer, vendre ou tenter de créer ou de vendre des intérêts fractionnés dans le Contenu Associé au NFT ; ou (g) utiliser autrement le Contenu Associé au NFT pour votre bénéfice commercial ou celui d'un tiers.

(iii) Si le Contenu Associé au NFT contient des droits d'auteur, des secrets commerciaux, des marques, du savoir-faire, des brevets ou tout autre droit de propriété intellectuelle reconnu dans un pays ou une juridiction dans le monde (collectivement, les « **Droits de Propriété Intellectuelle de Tiers** ») (par exemple, une licence de droits de propriété intellectuelle d'un titulaire de droits, tels que des droits d'interprétation musicale ou des droits de publicité), vous reconnaissez et acceptez ce qui suit : (a) vous n'aurez pas le droit d'utiliser ces Droits de Propriété Intellectuelle de Tiers de quelque manière que ce soit, sauf s'ils sont incorporés dans le Contenu Associé au NFT, et sous réserve de la licence et des restrictions contenues dans les présentes ; (b) selon la nature de la licence accordée par le titulaire des Droits de Propriété Intellectuelle de Tiers, il se peut que nous devions (et nous nous réservons le droit de) d'imposer des restrictions supplémentaires sur votre capacité à utiliser le Contenu Associé ; (c) dans la mesure où nous vous informons de ces restrictions supplémentaires, il vous incombe de respecter toutes ces restrictions à compter de la date de réception de la notification, et tout manquement à cette obligation sera considéré comme une violation de la licence contenue dans les présentes ; (d) le titulaire susmentionné possède et conserve tous les droits, titres de propriété et intérêts relatifs aux Droits de Propriété

Intellectuelle de Tiers, à l'exception des licences expressément accordées en vertu des présentes ; et (e) le concédant de licence de ces Droits de Propriété Intellectuelle de Tiers sera un tiers bénéficiaire (mais pas une partie) des présentes Conditions Générales de Vente applicables aux Acheteurs et aura le droit de les faire appliquer à votre encontre en ce qui concerne ces Droits de Propriété Intellectuelle de Tiers.

(iv) Le transfert de propriété d'un NFT ne garantira pas l'accès continu au Contenu Associé auquel il se rapporte et vous reconnaissez et acceptez en outre les risques associés à l'achat, à l'utilisation, au transfert et à la possession de NFT, le cas échéant, y compris, mais sans s'y limiter, les pannes, les défaillances ou les perturbations des télécommunications, du réseau, du serveur ou de la *blockchain* ; le risque de perdre l'accès au NFT en raison de clé(s) privée(s) ou de mot(s) de passe perdu(s) ou oublié(s) ou de fichiers de portefeuille électronique corrompus ; les adresses incorrectement saisies ou les transactions incorrectement réalisées ; les virus, le *phishing*, le *brute forcing*, le piratage, les failles de sécurité, les attaques de minage ou tout autre moyen d'attaque de cybersécurité ; l'erreur du gardien ou de l'Acheteur ; l'interférence réglementaire dans une ou plusieurs juridictions ; la taxation des jetons numériques ; la divulgation d'informations personnelles ; les pertes non assurées ; et tout autre risque imprévu.

(v) Ni vous, ni nous, ni le Vendeur ne serons responsables de tout dommage spécial, consécutif, indirect, accessoire ou punitif, y compris, le cas échéant, les dommages liés à l'un des risques ou caractéristiques exclus énoncés dans l'Article 13(b)(iii). Outre ce qui précède, nous ne serons pas responsables de toute perte, quelle qu'elle soit, liée à l'endommagement ou à la corruption du Contenu Associé, à l'incapacité du NFT à référencer le Contenu Associé, à la perte du Contenu Associé ou à d'autres problèmes de sécurité ou de persistance liés au Contenu Associé.

(vi) Vous avez une compréhension suffisante des NFT, des portefeuilles électroniques et autres mécanismes de stockage, des cybermonnaies, de la technologie *blockchain* et de l'utilisation, des caractéristiques, des fonctionnalités, de la programmation et/ou d'autres caractéristiques matérielles de tout ce qui précède, pour bien comprendre et accepter ces Conditions Générales de Vente applicables aux Acheteurs et les exclusions et limitations de responsabilités et risques décrits dans les présentes, ou vous avez consulté des conseillers professionnels concernant ce qui précède, de sorte que toute participation de votre part à la vente aux enchères de tout NFT constitue une acceptation éclairée de ces exclusions et limitations de responsabilités et de ces risques.

14. Protection des données

(a) Nous conserverons et traiterons vos informations personnelles et pourrions les partager avec une Société Affiliée pour une utilisation telle que décrite dans, et en accord avec, notre Politique de Confidentialité publiée sur notre site Internet <https://www.sothebys.com/en/privacy-policy?locale=en> ou disponible sur demande par courriel à enquiries@sothebys.com.

(b) Nous pouvons filmer les ventes aux enchères ou les autres activités dans les locaux de toute Société Affiliée et ces enregistrements peuvent être transmis sur Internet par l'intermédiaire de notre site Internet ou autres Plateformes en Ligne ou réseaux sociaux. Les enchères en ligne et par téléphone peuvent être enregistrées et vous consentez à cet enregistrement.

15. GARANTIE D'AUTHENTICITÉ

(a) Sous réserve des conditions suivantes, Sotheby's fournit la Garantie d'Authenticité en son nom à l'Acheteur, que le Lot est authentique. Les Acheteurs doivent se référer au « Glossaire des Termes », s'il existe, pour une explication de la terminologie utilisée dans la description de tout Lot au Catalogue. Aucun Lot ne sera considéré comme non authentique du seul fait de tout accident et/ou travaux de restauration et/ou modification de quelque nature que ce soit (y compris toute retouche ou tout surpeint) et/ou traitement des pierres précieuses. Nonobstant toute disposition contraire au présent Article 15, en ce qui concerne les NFT, sauf indication contraire sur la page du Lot concerné sur notre site Internet, la description concerne la paternité du Contenu Associé, s'il existe.

(b) La Garantie d'Authenticité est accordée pour une période de cinq ans suivant la date de la vente aux enchères (la « **Période de Garantie** »), sauf disposition contraire de l'Article 15(h) ci-dessous.

(c) La Garantie d'Authenticité est accordée uniquement au profit de l'Acheteur et ne peut pas être transférée à un tiers.

(d) Pour faire valoir la Garantie d'Authenticité, l'Acheteur doit :

(i) nous notifier par écrit à la première des deux dates suivantes : (A) une période de 3 mois suivant la réception de toute information amenant l'Acheteur à remettre en cause l'authenticité ou l'attribution d'un Lot ou (B) à l'expiration de la Période de Garantie applicable, en précisant dans chaque cas le numéro de Lot et la date de la vente dans laquelle il a été acheté, et en fournissant toutes les informations en possession de l'Acheteur à l'appui de sa réclamation ; et

(ii) nous restituer le Lot ou, à notre discrétion, au Vendeur ou à un tiers, dans le même état qu'à la date de la vente à l'Acheteur et être en mesure de transférer la propriété du Lot, libre de tout intérêt ou réclamation de tiers survenu après la date de la vente.

En outre, nous pouvons également exiger de l'Acheteur qu'il obtienne à ses frais les rapports de deux experts indépendants, et ayant une compétence reconnue dans le domaine concerné, ou, pour les bijoux, deux laboratoires de gemmologie internationalement reconnus, d'un commun accord entre nous et l'Acheteur. Nous ne serons pas liés par de tels rapports et nous nous réservons le droit de solliciter des avis d'experts supplémentaires à nos frais.

(e) Nous nous réservons, à notre entière discrétion et en notre nom, le droit de rejeter une réclamation au titre de la Garantie d'Authenticité si :

(i) la description du Lot au Catalogue était conforme aux opinions des savants et des experts, qui sont généralement acceptées et connues ou exprimées en privé, à la date de la vente, ou la description du Lot indiquait qu'il y avait un conflit entre ces opinions ;

(ii) la seule méthode permettant d'établir que le Lot n'était pas authentique à la date de la vente aurait consisté à utiliser des moyens ou des procédés qui n'étaient pas alors généralement disponibles ou acceptés, dont le coût était déraisonnable ou dont l'utilisation n'était pas pratique, ou qui étaient susceptibles de causer des dommages ou une perte de valeur pour le Lot ;

(iii) la manière dont le Lot est dit ne pas être authentique, n'est due qu'aux dommages, à la restauration, aux travaux de modification de toute nature (notamment les retouches ou les surpeints), au traitement des pierres précieuses présents au moment de la vente, ou à l'incapacité du fabricant, du constructeur ou des archives concernées de confirmer l'authenticité ou l'attribution d'un Lot ; ou

(iv) la manière dont la description du Lot est incorrecte n'entraîne pas une perte de valeur significative du Lot.

(f) Sous réserve de ce qui précède, si nous déterminons raisonnablement que le Lot n'est pas authentique, nous veillerons à ce que la vente soit résolue et que l'Acheteur soit remboursé du Prix d'Achat dans la devise de la vente.

(g) La résolution de la vente et le remboursement du Prix d'Achat constituent l'unique recours de l'Acheteur dans le cadre de la Garantie d'Authenticité et se substituent à tout autre recours dont l'Acheteur pourrait disposer en droit ou en équité.

(h) Dispositions complémentaires spécifiques aux Lots des ventes aux enchères de bijoux, vins et spiritueux, thé et livres et manuscrits :

(i) En ce qui concerne les Lots contenant des pierres précieuses, du jade ou des perles, la Garantie d'Authenticité correspond au fait que la pierre précieuse est authentique et d'origine naturelle, et/ou le jade ou les perles sont d'origine naturelle. La Période de Garantie pour toute réclamation selon laquelle la pierre précieuse n'est pas authentique ou d'origine naturelle, et/ou que le jade ou les perles ne sont pas d'origine naturelle est de 21 jours à compter de la date de la vente aux enchères.

(ii) En ce qui concerne les Lots vendus dans une vente aux enchères de Vins, la Garantie d'Authenticité correspond au producteur et au millésime, tels qu'indiqués dans la description du Lot, et la Période de Garantie est de 21 jours à compter de la date de la vente aux enchères.

(iii) En ce qui concerne les Lots vendus dans une vente aux enchères de Spiritueux, la Garantie d'Authenticité correspond au producteur et à l'expression, tels qu'indiqués dans la description du Lot, et la Période de Garantie est de 21 jours à compter de la date de la vente aux enchères.

(iv) En ce qui concerne les Lots vendus dans une vente aux enchères de Thé, la Garantie d'Authenticité correspond au producteur, au millésime et au type, tels qu'indiqués dans la description du Lot, et la Période de Garantie est de 21 jours à compter de la date de la vente aux enchères.

(v) En ce qui concerne les Lots vendus dans le cadre d'une vente aux enchères de Livres & Manuscrits, la Garantie d'Authenticité comprend également une garantie en faveur de l'Acheteur, pour une Période de Garantie de 21 jours à compter de la date de la vente aux enchères, que, sous réserve des dispositions de l'Article 15(c)-(g), le texte et/ou les illustrations du Lot ne sont pas substantiellement altérés. Sous réserve des exceptions suivantes, si nous déterminons raisonnablement que le texte ou les illustrations d'un Lot sont substantiellement altérés, nous ferons en sorte que la vente soit annulée et que l'Acheteur soit remboursé du Prix d'Achat dans la devise de la vente. Nous nous réservons le droit de rejeter une réclamation en vertu du présent Article 15(h) si :

(1) le Lot comprend un atlas, un livre extra-illustré, un volume avec la tranche peinte, une publication périodique ou une gravure ou un dessin ;

(2) dans le cas d'un manuscrit, le Lot n'a pas été décrit dans le Catalogue comme étant complet ;

(3) le défaut faisant l'objet de la réclamation était mentionné dans la description du Lot ou le bien faisant l'objet de la réclamation a été vendu sans désignation au sein d'un Lot ;

(4) le défaut faisant l'objet de la réclamation n'est pas un défaut du texte ou de l'illustration, tel que, mais sans s'y limiter, des détériorations de la reliure, des taches, des rousseurs, des trous de vers marginaux, l'absence de feuilles blanches ou de faux-titres ou d'autres éléments n'affectant pas l'intégralité du texte ou de l'illustration, l'absence de liste de planches, de publicités encartées, d'annulations ou de tout volume, supplément, annexe ou planches publiés ultérieurement ou une erreur dans l'énumération des planches, ou est fondé sur l'ancienneté du coloriage à la main dans les cartes, atlas ou livres ; ou

(5) le défaut du texte ou des illustrations n'entraîne pas une perte de valeur significative du Lot.

(i) Dispositions complémentaires spécifiques aux Lots des ventes aux enchères de montres :

(i) Toutes les montres-bracelets sont vendues telles que vous les avez vues et ne peuvent être retournées au motif que des réparations ont été effectuées ou que des pièces ont été fournies par une personne autre que les fabricants mentionnés.

(ii) Aucun démontage ne sera possible en cours d'exposition. Les acheteurs potentiels ou leurs représentants qui souhaiteraient procéder à un démontage sont priés de prendre rendez-vous avec le Département Montres au cours de la semaine précédant la vente. Les rapports d'état fournis sur demande ne sont que l'expression d'un avis et il se peut qu'ils ne détaillent pas tous les remplacements de pièces mécaniques qui ont pu intervenir, ni toutes les imperfections pouvant affecter le mouvement, le boîtier et le cadran. Toutes les dimensions sont données à titre indicatif.

(iii) Les montres avec un boîtier étanche ont été ouvertes afin d'examiner le mouvement mais nous ne garantissons pas leur étanchéité actuelle.

(iv) Veuillez noter que nous ne garantissons pas l'authenticité des composants individuels, tels que les roues, les aiguilles, les couronnes, les cristaux, les vis, les bracelets et les bandes de cuir, car des travaux de réparation ou de restauration ultérieurs peuvent avoir entraîné le remplacement des pièces d'origine.

(v) Veuillez noter que les bracelets fabriqués à partir de matériaux issus d'espèces menacées ou protégées (notamment l'alligator et le crocodile) ne sont pas vendus avec les montres et sont présentés uniquement à des fins d'exposition. Nous nous réservons le droit de retirer ces bracelets avant l'expédition des montres. De plus, nous ne donnons aucune garantie concernant le matériau dans lequel les bracelets de montre sont fabriqués. Il est de la responsabilité de l'Acheteur d'obtenir toutes les autorisations d'importation et d'exportation nécessaires, en particulier en ce qui concerne les espèces menacées et notamment vis-à-vis de l'United States Department of Fish and Wildlife Services.

(vi) Nous ne donnons aucune assurance ni garantie en ce qui concerne l'état de tout Lot vendu.

16. Divers

(a) Vous nous fournirez, à notre demande, une preuve d'identité et toute information supplémentaire requise pour se conformer à nos exigences d'identification des clients (*Know Your Client*), à la loi applicable, ou pour prouver votre pouvoir à adhérer aux présentes Conditions Générales de Vente

applicables aux Acheteurs. Si vous êtes un mandataire agissant au nom d'un mandant, vous devez nous divulguer l'identité de ce dernier, et nous fournir, à notre demande, une preuve d'identité et toute information supplémentaire requise, en ce qui vous concerne et en ce qui concerne le mandant, pour se conformer à nos exigences d'identification des clients (*Know Your Client*), à la loi applicable, ou pour prouver votre pouvoir d'enchérir pour le compte du mandant et de contracter en son nom. Nous nous réservons le droit de vérifier l'origine des fonds reçus. Si nous n'avons pas terminé nos vérifications en matière d'exigences d'identification des clients (*Know Your Client*), de Sanctions, de lutte contre le blanchiment d'argent, de financement du terrorisme ou d'autres vérifications que nous jugeons appropriées vous concernant (ou votre mandant, le cas échéant) ou le Vendeur (ou le mandant du Vendeur, le cas échéant) à notre satisfaction, ou si nous ne sommes pas satisfaits, à notre seule discrétion, des résultats de ces vérifications, nous pouvons vous interdire ou interdire votre mandant d'enchérir, ne pas achever, annuler ou résilier la vente d'un Lot, y compris refuser ou retourner tout paiement, selon le cas, et prendre toute autre mesure requise ou autorisée en vertu de la loi applicable sans aucune responsabilité à votre égard.

(b) Vous êtes personnellement responsable de vos enchères. Si vous êtes un mandataire agissant pour le compte d'un mandant, vous et votre mandant êtes liés par les termes des présentes Conditions Générales de Vente applicables aux Acheteurs et assumez conjointement et solidairement vos obligations et responsabilités en vertu des présentes Conditions Générales de Vente applicables aux Acheteurs.

(c) Nous détenons les droits d'auteur exclusifs sur toutes les images et documents écrits que nous produisons concernant chaque Lot. Vous ne pouvez pas les utiliser sans notre autorisation écrite préalable. Nous pouvons les utiliser comme nous le jugeons approprié, dans la mesure permise par la loi, avant, pendant ou après la vente d'un Lot.

(d) Les Conditions Générales de Vente applicables aux Acheteurs, y compris la Garantie d'Authenticité, ainsi que les déclarations, garanties et indemnités expresses données par le Vendeur constituent ensemble l'intégralité de l'accord entre nous, vous et le Vendeur en ce qui concerne l'objet des présentes et remplacent toutes les ententes, déclarations ou accords antérieurs ou contemporains, écrits, oraux ou implicites, relatifs à l'objet du présent accord. Vous confirmez que vous ne vous êtes pas fondé sur, et que vous renoncez à tous vos droits et recours disponibles en relation avec, toute déclaration, garantie et/ou promesse expresse ou implicite en dehors du présent accord. Si une partie du présent accord est jugée invalide ou inapplicable, cette invalidité ou inapplicabilité n'affectera pas les autres dispositions, qui resteront en vigueur et de plein effet. Aucun acte, omission ou retard de notre part ne sera considéré comme une renonciation ou une libération de l'un de nos droits. En cas de divergence entre la version anglaise et la version française des Conditions Générales de Vente applicables aux Acheteurs, la version française fait foi.

(e) Les présentes Conditions Générales de Vente applicables aux Acheteurs vous engagent ainsi qu'à vos héritiers, exécuteurs testamentaires, légataires, représentants, administrateurs, successeurs et ayants droits autorisés.

(f) Vous ne pouvez pas céder vos droits ou obligations en vertu des présentes Conditions Générales de Vente applicables aux Acheteurs sans notre consentement écrit préalable.

(g) Les notifications qui nous sont transmises doivent être écrites et adressées au département en charge de la vente, en mentionnant le numéro de référence spécifié pour la vente aux enchères concernée, lequel peut être trouvé sur le site internet de Sotheby's ou au début du Catalogue de vente.

17. Loi applicable et juridiction compétente

Les présentes Conditions Générales de Vente applicables aux Acheteurs ainsi que tout litige ou toute réclamation (y compris les litiges ou réclamations non contractuels) découlant de celles-ci ou s'y rapportant sont régis par le droit français et relèvent de la compétence exclusive du Tribunal Judiciaire de Paris, conformément à l'article L. 321-37 du Code de commerce. En ce qui concerne toute réclamation contractuelle, les vendeurs et les acheteurs, ainsi que leurs mandataires, reconnaissent et acceptent que Paris est le lieu d'exécution des services de Sotheby's. En application de l'article L. 321-17 du Code de commerce, les actions en responsabilité civile relatives aux ventes volontaires aux enchères publiques se prescrivent par cinq ans à compter de l'adjudication. Sotheby's se réserve le droit d'ester en justice devant les juridictions du ressort de la Cour d'appel de Paris ou de toute autre juridiction de son choix.